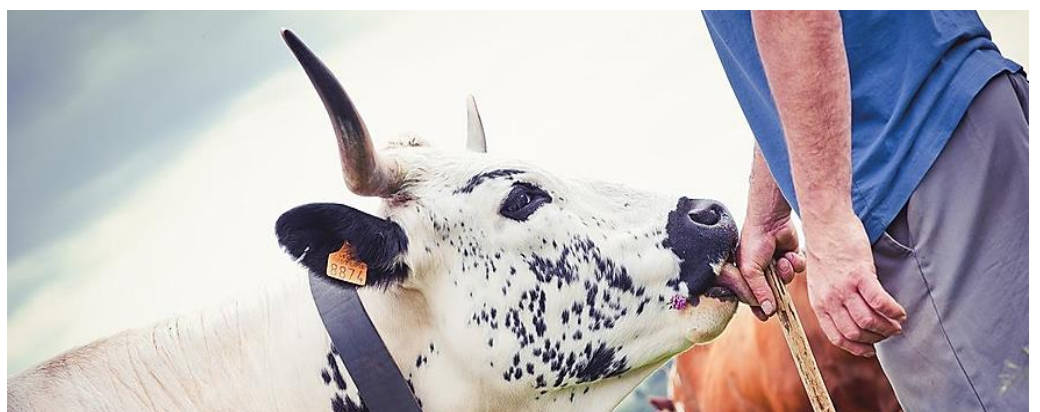
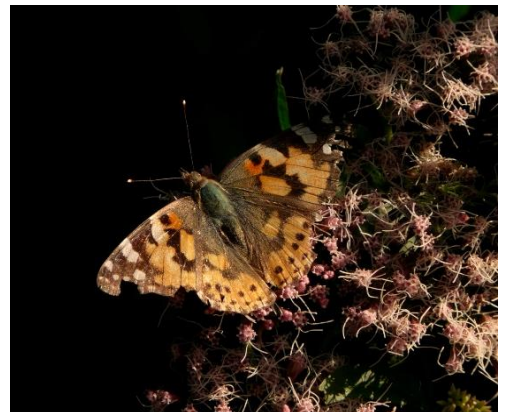


LE PARC MODE D'EMPLOI

Un territoire, des patrimoines, un projet.

>>> Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne depuis 1977



SOMMAIRE

5 VOUS AVEZ DIT PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne ?

- 5 Une vocation
- 7 Le plus grand parc naturel régional français

9 DES PATRIMOINES EMBLÉMATIQUES

- 9 Magie des volcans
- 10 Des lieux de vie chargés d'histoire
- 11 Paysages : entre culture et nature
- 13 Le patrimoine immatériel : héritage culturel et rural
- 14 Une biodiversité d'exception
- 16 L'eau dans tous ses états

19 DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BIEN ANCRÉES

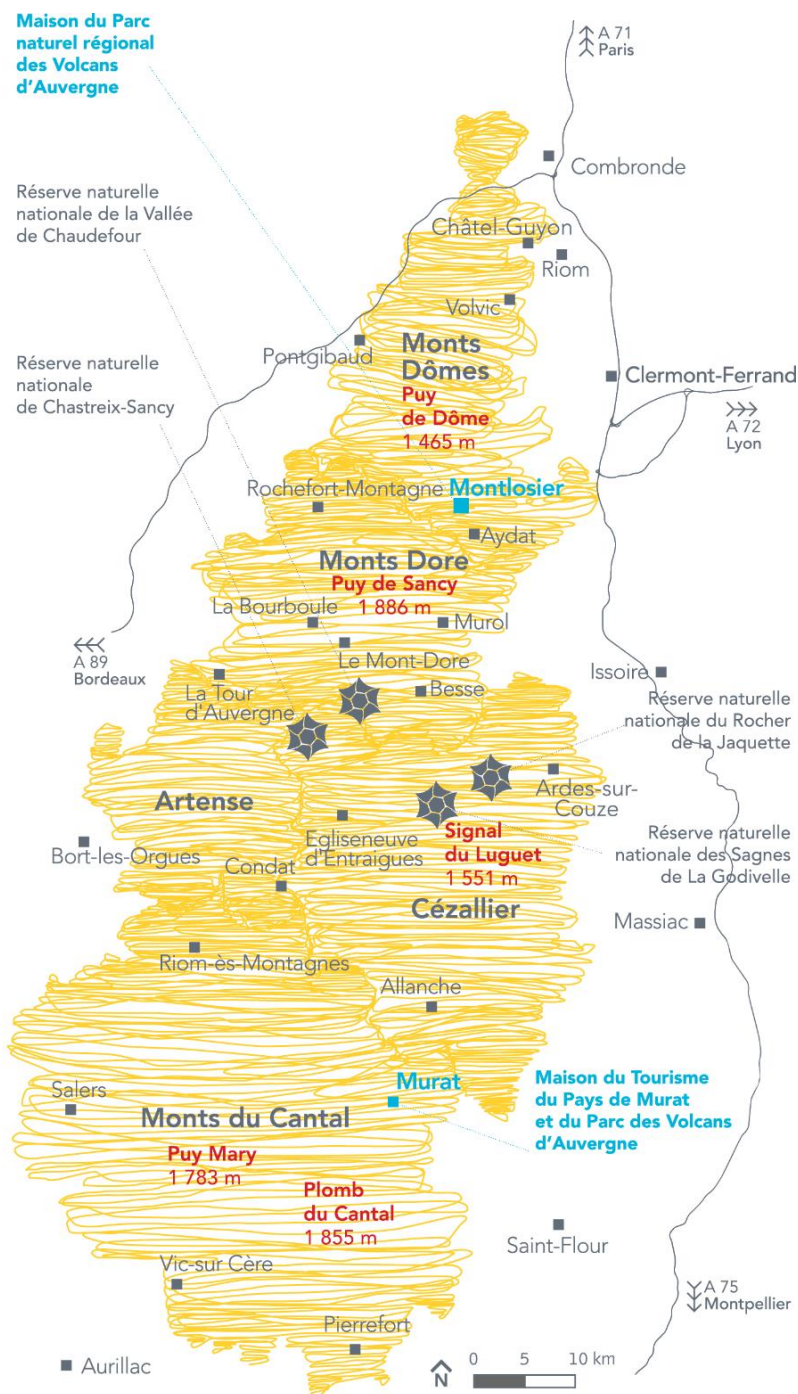
- 19 L'agriculture, un socle adapté aux enjeux environnementaux
- 21 Tourisme et loisirs de pleine nature : à la découverte du Parc
- 22 L'eau, une ressource précieuse
- 23 Pierre volcanique, des savoir-faire

25 PROJET DE TERRITOIRE ET STRUCTURE DE GESTION

- 25 La charte du Parc en trois grandes orientations
- 27 Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- 36 Cap 2025, une stratégie renouvelée du Syndicat mixte du Parc

39 DES ACTIONS EN FAVEUR DES ATOUTS ET ACTEURS DU PARC

- 39 L'action du Syndicat mixte du Parc depuis 1977
- 41 Valoriser culturellement les patrimoines
- 42 Animer des actions éducatives
- 43 Gérer des sites remarquables à forts enjeux
- 44 Préserver et valoriser la biodiversité
- 45 Conserver une ressource en eau et des milieux aquatiques de qualité
- 46 Encourager prioritairement les économies d'énergie
- 47 Accompagner les collectivités pour améliorer leur cadre de vie
- 48 Soutenir les activités agricoles valorisant les atouts locaux
- 49 Favoriser des pratiques touristiques et activités de plein air en adéquation avec l'environnement du Parc
- 50 Faciliter l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
- 51 Une équipe pluridisciplinaire à la disposition du territoire



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur :



www.parcdesvolcans.fr



www.facebook.com/parcvolcans



www.instagram.com/parcvolcans



www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans

© Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier, 63970 Aydat | Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78
Brochure éditée le 9 octobre 2020

Photos de couverture : © Eve Hilaire © Outdoor 2019 © SMPNRVA

➤➤ Vous avez dit PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE ?

« Ça m'intéresse, je veux le signer personnellement... ».

C'est par ces quelques mots, en 1966, que le Général de Gaulle, quelque part entre Paris et Colombey-les-deux-Eglises, accueille le projet de décret portant création des parcs naturels régionaux. Le 1^{er} mars 1967, le décret de huit articles « instituant des Parcs Naturels Régionaux » est publié au journal officiel. Sur cette base, en octobre 1977, né le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

➤➤ UNE VOCATION

Reconnaissance nationale, volonté locale

Un parc naturel régional est un territoire souvent rural et habité, **reconnu au plan national pour la forte valeur de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, leur caractère à la fois remarquable - voire exceptionnel -, mais aussi fragile.** En effet, cet espace s'avère souvent menacé par la dévitalisation rurale, une trop forte pression urbaine et/ou une sur-fréquentation touristique.

La vocation d'un parc naturel régional est de **préserv**er et **valoriser ces patrimoines, en mettant en oeuvre une politique innovante et ambitieuse conçu comme un projet de territoire.**

La création d'un parc naturel régional est le fruit d'une **volonté locale** : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au classement du territoire en « parc naturel régional » pour 15 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la Région.

Le projet de territoire est formalisé dans un dossier qui constitue la « **charte du Parc** ». Celle-ci doit répondre à des objectifs définis par le Code de l'environnement :

- > protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- > contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, contribuer à des programmes de recherche.

Les collectivités locales et l'Etat s'engagent à respecter et mettre en œuvre les principes et mesures qu'ils se fixent au sein de ce projet.

Au plan national, en 2020, 56 parcs naturels régionaux sont reorésentés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, une association qui leur apporte un appui technique et juridique.

|||||

Un contrat et non une réglementation

L'adoption de la charte du parc naturel régional **n'entraîne pas de réglementation**; mais sachant qu'il peut exister des sites réglementés sur le territoire (réserve naturelle par exemple).

Les élus du territoire, des Départements et de la Région, ainsi que l'Etat **s'engagent de façon volontaire et contractuelle** pour le projet du territoire.

Mais en dehors de la charte elle-même du Parc, les Codes de l'environnement et de l'urbanisme imposent des dispositions aux parcs naturels régionaux, notamment :

- > les **documents d'urbanisme** doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- > la charte d'un parc naturel régional doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles à établir pour la circulation des **véhicules à moteur de loisir**, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- > la **publicité** est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le parc naturel régional, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.

|||||

A ne pas confondre avec...

> Parc national.

C'est un espace constitué d'une importante zone centrale fortement réglementée par décret et gérée par un établissement public d'Etat, qui a pour vocation principale la protection et la conservation de milieux naturels fragiles.

> Une réserve naturelle.

Ce statut réglemente les usages et mesures de protection d'un espace disposant de richesses naturelles très particulières et de surface souvent restreinte.

> Un site classé ou inscrit.

Cette protection réalisée par l'Etat a pour objectif de conserver les caractères historiques, artistiques, scientifiques ou pittoresques de lieux exceptionnels d'intérêt national.

Crêtes cantaliennes



Le village de Boutaresse
(commune de Saint-Alyre-ès-Montagne)



© SMPNRVA

➔➔ LE PLUS GRAND PARC NATUREL RÉGIONAL FRANÇAIS

Aussi vaste qu'un Département

Au regard des 56 autres parcs naturels régionaux français en 2020, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus vaste de France: **388 957 hectares**.

Situé au cœur de l'Auvergne et s'étirant du Nord au Sud sur **120 km** et situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, il rassemble environ **90 000 habitants**.

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne avec une altitude variant de **400 à 1886 mètres**.

Des biens remarquables

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se distingue par de nombreux atouts :

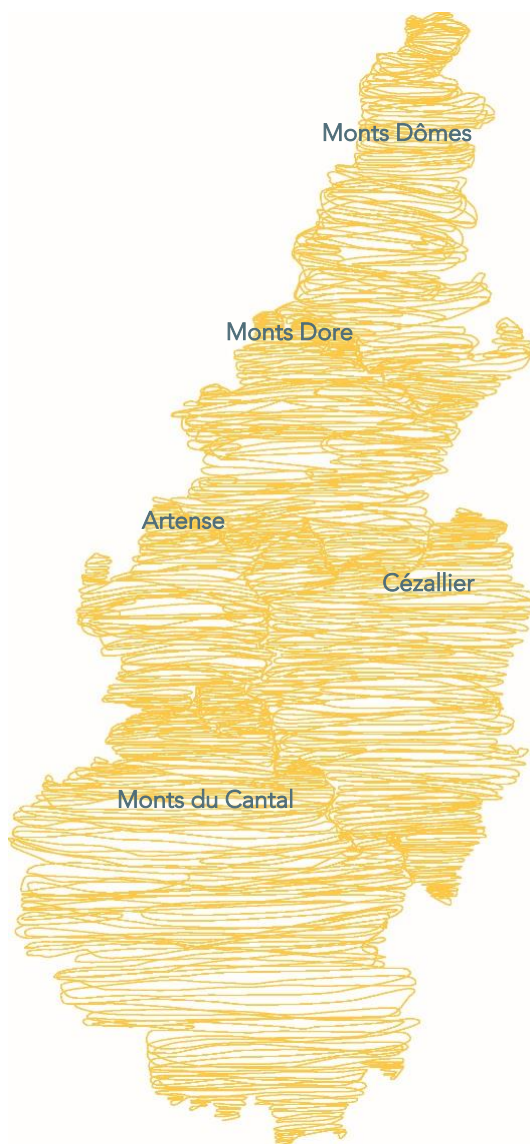
- > **un volcanisme** exceptionnel tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > **3 massifs montagneux** : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > **5 grands paysages** qui organisent le territoire en régions naturelles :
 - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
 - . les reliefs accentués des Monts Dore
 - . les grands espaces du Cézallier
 - . le plateau verdoyant de l'Artense
 - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > **une mosaïque de milieux forestiers et de prairies**
- > **70% du territoire reconnu pour sa biodiversité remarquable**
- > **des ressources aquatiques de qualité** : près de 4 000 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides
- > **un patrimoine culturel traditionnel vivant** : une architecture ancienne en pierre volcanique, un patrimoine historique et immatériel riche, des savoir-faire propres et des produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).



© SMPNIRVA



La chaîne des dômes





© Marc Sagot

Des PATRIMOINES EMBLÉMATIQUES

Volcans, paysages, espèces, lacs, tourbières, architecture, savoir-faire, légendes... Classé « Parc naturel régional » depuis 1977 pour le caractère à la fois remarquable et fragile de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, ce territoire de moyenne montagne dispose de bijoux que les acteurs locaux préservent, transmettent et valorisent...

MAGIE DES VOLCANS

Volcan de Lemptégy



© SMENVA

Vulcania Parc européen du volcanisme



© Frédéric Pigot

A l'école du volcanisme

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire issu d'une **longue histoire volcanique**. La nature très différente de ces événements explique la diversité des paysages qu'ils ont façonnés.

Le volcanisme du Massif central est actif depuis 65 millions d'années et est étroitement lié à la tectonique de l'Europe occidentale, né de la collision entre les plaques africaine et eurasiennne. **C'est plus récemment, il y a 12 millions d'années, qu'a débuté l'activité volcanique du Parc des Volcans d'Auvergne avec le volcan cantalien.** Apparaissent ensuite les premières activités volcaniques du Cézallier (il y a 8 millions d'années), des Monts Dore (il y a 3 millions d'années) et de la Chaîne des Puys (il y a 90 000 ans).

La nature volcanique des montagnes d'Auvergne n'a été reconnue qu'en 1752 avec les travaux de Guettard. C'est ainsi qu'est née la volcanologie. En Auvergne, les volcans sont considérés comme éteints. Mais la probabilité, certes faible, d'éruptions donnant naissance à de nouveaux volcans ne peut être totalement exclue.

Terres volcaniques, fertiles et fragiles par nature

Les sols et sous-sols volcaniques sont composés d'une grande variété de matériaux aux propriétés multiples qui contribuent à la **fertilité des sols et à la qualité des produits du terroir**.

Pouzzolane, trachyte, pierre de Volvic, basalte, eaux minérales et thermales... sont aussi **des ressources économiques** pour le territoire.

Ces terres volcaniques se caractérisent également par leur fragilité, en raison d'une **grande sensibilité à l'érosion naturelle aggravée par la sur-fréquentation des sites**.

Sols volcaniques à nu



DES LIEUX DE VIE CHARGÉS D'HISTOIRE

Le patrimoine bâti du Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise avant tout par une grande diversité de constructions, dont le style varie à l'échelle de micro-régions, en fonction de l'altitude et des époques de construction :

- > près de **1000 sites archéologiques** recensés sur le territoire du Parc
- > une **représentation de l'art roman** de la fin du Xe et du début du XIe siècle, dans un style recherchant simplicité et pureté, caractéristique de l'Auvergne
- > de **nombreux châteaux** participant également à l'intérêt patrimonial du territoire, dont le célèbre château fort de Murot (élevé sur un promontoire basaltique au XIIe siècle) ou le Château de Val construit au XVe siècle
- > en altitude, à distance de l'habitat permanent, les **burons**, qui constituent un héritage culturel majeur
- > au-dessous de 1200 m, de **nombreux villages**, qui sont, dans leur ensemble, des lieux de visite reconnus ; en particulier, « Tournemire » et « Salers », remarquables par la beauté de leur architecture sont classés « Plus beaux villages de France ». Ou encore Murat, Menet et Besse-et-Saint-Anastaise, cité médiévale et renaissance, toutes trois classées « Petite Cité de Caractère »

Aujourd'hui encore, habitats dispersés et regroupés prennent des formes variés : habitations, fermes-blocs, bâtiments institutionnels, commerces...

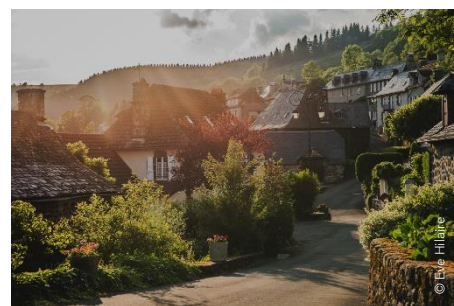
L'architecture traditionnelle est de type carapace (toitures à forte pente, murs épais...). Les techniques de construction employées (pierre de taille ou maçonnerie à moellons...) utilisent les matériaux locaux.

- > un **patrimoine vernaculaire** riche : croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs... Ces constructions à usage fonctionnel lié à la vie quotidienne sont les témoins de la vie économique et sociale du territoire.

Ancien buron (Cantal)



Tournemire



Fontaine à Montgreleix

5 régions naturelles.

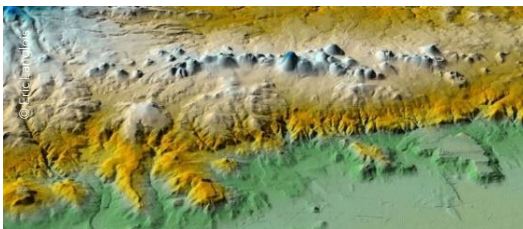
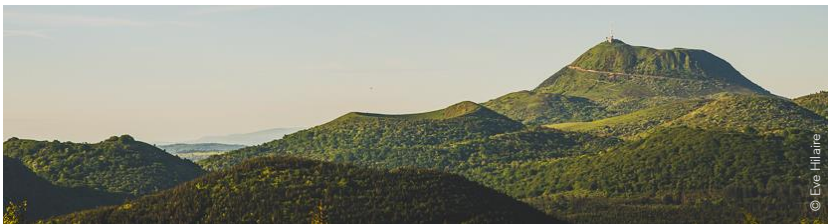
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne rime souvent avec paysages d'exceptions. Ils se distinguent par 5 régions naturelles singulières : les Monts Dômes, le Cézallier, les Monts Dore, l'Artense et les Monts du Cantal.

> Les Mont Dômes.

Nés de la dernière manifestation de la longue histoire volcanique du Massif central, les Monts Dômes se sont érigés il y a - 95 000 ans pour les plus anciens et - 7 000 ans pour les plus jeunes, ce qui confère à la Chaîne des Puys une relative jeunesse.

Ils sont connus pour l'emblématique Chaîne des Puys composée de **plus de 80 volcans aux formes harmonieuses**, dont le puy de Dôme (1 465 m), Grand Site de France depuis 2008.

Alignés du Nord au Sud, situés à l'Ouest de Clermont-Ferrand et de la plaine de la Limagne, cônes, dômes et coulées donnent à cette région naturelle un caractère unique reconnu comme patrimoine mondial de l'Unesco mi-juillet 2018.



Le Puy-de-Dôme, la Chaîne des Puys



L'alignement des 80 volcans de la Chaîne



Très présente, la forêt a tendance à gagner du terrain sur les landes et pelouses pâturées, entretenues principalement par l'élevage d'ovins.

> Les Monts Dore

Il s'agit d'un stratovolcan d'une superficie d'environ 500 km². Commencée il y a 3 millions d'années, son histoire volcanique s'est achevée il y a 230 000 ans livrant les différentes entités paysagères actuelles : la caldeira (vallée de la Dordogne) et les massifs du Sancy, de la Banne d'Ordanche, de l'Aiguiller et Adventif.

Les Monts Dore se composent des massifs volcaniques du Sancy, de la Banne d'Ordanche, de l'Aiguiller et Adventif.

Scindés par des cols d'origine glaciaire (du Guéry, de la Croix Morand et de la Croix Saint-Robert), les Monts Dore ont **des allures de montagne alpine**, avec un sommet à 1 886 m au puy de Sancy (point culminant du Massif central) et des lignes de crêtes acérées. Ils s'illustrent également par un patrimoine naturel, historique et architectural lié au thermalisme. La Réserve naturelle de la Vallée de Chaudfour et la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy, situées en plein cœur du Sancy, favorisent le maintien et l'observation d'espèces de faune et de flore remarquables.



Massif du Sancy



> Le Cézaillier

Edifié sur un soubassement granitique très ancien, le Cézaillier correspond à une vaste étendue basaltique de plus de 500 km² de superficie. Les éruptions y ont débuté il y a environ 8 millions d'années pour se terminer il y a seulement 110 000 ans. Le retrait des glaciers, il y a environ 12 000 ans, a laissé **une série de dépressions humides dans lesquelles se sont développées des tourbières.**

Trait d'union entre les Monts du Cantal et les Monts Dore, le Cézaillier est un massif aux reliefs émoussés dont le sommet, le Signal du Luguet, culmine à 1 551 m. Limités par des grandes vallées, la Santoire à l'Ouest et l'Alagnon au Sud-Est, ses hauts plateaux constituent de grands espaces aux pâturages verdoyants, ponctués de tourbières, de lacs, d'anciens burons, de villages aux granges et étables imposantes.

Dans cette **terre d'estives**, seules quelques rares surfaces boisées soulignent une butte, une croupe ou un vallon. Au cœur du Cézaillier, les Réserves naturelles du Rocher de la Jaquette et des Sagnes de La Godivelle jouent un rôle essentiel dans la préservation et la valorisation d'espèces faunistique et floristique exceptionnelles.



Estive et tourbière dans le Cézaillier

> L'Artense

Témoin de ce qu'étaient les autres régions naturelles du Parc avant les éruptions volcaniques, le plateau granitique de l'Artense date de l'ère primaire (-500 à -245 millions d'années). Profondément marqués par l'érosion glaciaire, les paysages de l'Artense sont parsemés d'énormes rochers isolés, des blocs erratiques révélés par la fonte du glacier.

Plateau granitique tout en creux et en bosses, l'Artense s'illustre par ses paysages marqués par l'érosion glaciaire, une **alternance de forêts, landes rocheuses, tourbières, rivières, lacs et villages de pierre.**

A cheval sur le Cantal et le Puy-de-Dôme, l'Artense est limitée à l'Ouest par la vallée de la Dordogne, au Sud et à l'Est par la Rhue, et se termine, au Nord, sur les contreforts des Monts Dore.

Dotée d'une nature au charme sauvage, l'Artense n'en est pas moins une terre d'accueil et d'activités variées.

Forêt et rivière en Artense 



© Eve Hilaire

> Les Monts du Cantal

Plus vaste stratovolcan européen, les Monts du Cantal sont le fruit de multiples éruptions issues d'une même zone d'émission principale, d'où se sont échappées des coulées de lave formant des planèzes. Ponctuée par quelques phases de repos, leur activité volcanique a duré 10 millions d'années pour se terminer il y a 3 millions d'années.

Les crêtes tourmentées et les vallées glaciaires des Monts du Cantal offrent des panoramas grandioses, depuis le Plomb du Cantal (1 855 m) notamment.



Puy Mary

➤➤ LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL : HÉRITAGE CULTUREL ET RURAL

L'homme a su s'adapter aux conditions parfois rudes de vie dans le Parc des Volcans d'Auvergne, un territoire de montagne. Il a ainsi développé des savoir-faire qui ont façonné les paysages et le socle d'une culture riche et vivante...

D'une longue et riche histoire, **les savoir-faire locaux liés notamment aux activités agricoles participent à l'identité du Parc et constituent une belle carte de visite** : pratiques de l'élevage avec montée dans les estives, transformation et production fermières dans les burons, aménagement de rases et de terrasses, utilisation de races locales, production de seigle, de sarrasin, de lentilles, de chanvre, de petits fruits...

Le patrimoine culturel compte également d'autres richesses : **les savoir-faire d'extraction, de taille et d'émaillage de la pierre volcanique, la langue locale, les contes et légendes, des recettes culinaires...** autant de spécificités du territoire que les générations s'emploient à transmettre et à enrichir au fil du temps.

Travail de la pierre volcanique



© Eve Hilaire

Fabrication de carrés (pâtisserie Valarcher)



© Eve Hilaire

➔ UNE BIODIVERSITÉ D'EXCEPTION

La trame écologique du Parc des Volcans d'Auvergne.

La diversité géologique, les reliefs et le climat du Parc expliquent l'exceptionnelle variété de faune, flore et milieux naturels : prairies, landes d'altitude, tourbières, lacs naturels, forêts, falaises. Cette biodiversité et la qualité de sa conservation font de ce territoire un immense cœur de nature à l'échelle du Massif central. Avec **70% de son territoire protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature et des paysages**, l'étude de la trame écologique du Massif central confirme le premier enjeu du Parc des Volcans d'Auvergne : préserver la qualité et la diversité de ses milieux naturels.

Ne pas s'y tromper : ces milieux naturels étant étroitement liés aux activités économiques, il s'agit bien de préserver la biodiversité en valorisant la plus-value qu'elle apporte au territoire.

Pour en savoir plus : www.trameverteetbleue.fr

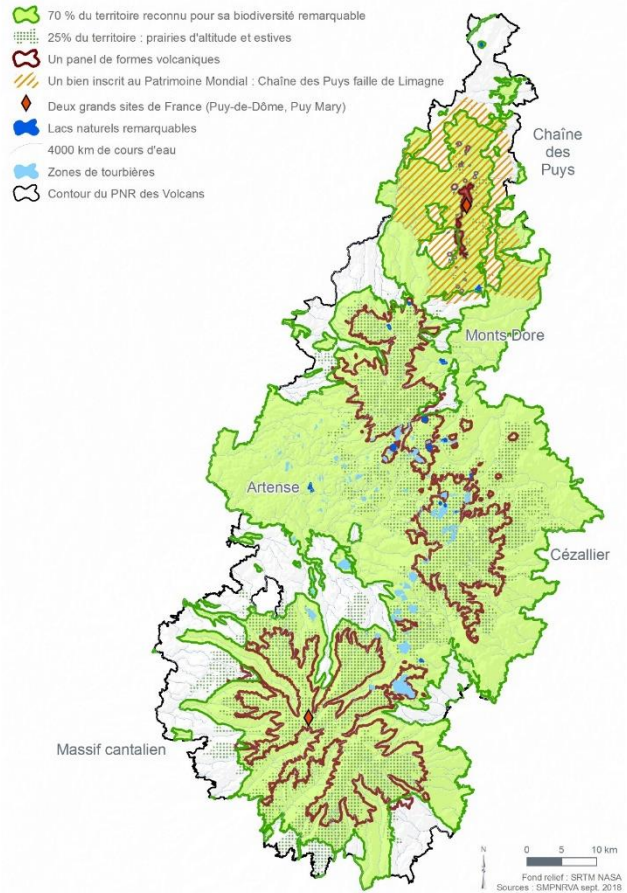


Jasione des montagnes

> Prairies naturelles

Les prairies, pelouses d'altitude et landes couvrent plus de la moitié du Parc de façon continue. Elles sont indissociables des paysages ouverts si appréciés du territoire et surtout de l'activité agricole. Leur **diversité floristique**, caractéristique des sols volcaniques, est considérée comme unique en Europe et à préserver, particulièrement en zones d'estive. Travaillée par le savoir-faire agricole, elle est la source de la qualité des fromages produits sur le territoire.

Prairies fleuries ➔

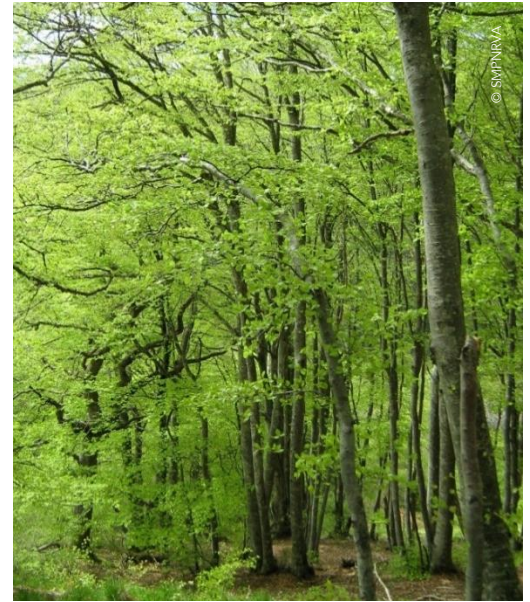


> Forêts

Composante majeure du patrimoine naturel et paysager du Parc et, la forêt occupe près d'un tiers de sa surface. Sa diversité et sa richesse s'exprime aux divers étages d'altitude et d'exposition et sur des substrats variés. La forêt est potentiellement le milieu terrestre le plus riche en biodiversité, **le deuxième grand écosystème du territoire.**

Liée fortement à l'action de l'Homme, elle constitue également une ressource importante pour ce dernier. Ces enjeux multiples doivent inciter à une gestion durable de la forêt, mais aussi à un soutien particulier des filières du bois qui valorisent localement et économiquement cette ressource.

La forêt couvre un tiers de la surface du Parc



Des espèces rares, remarquables, fragiles

Nombreuses sont les espèces à forts enjeux pour le Parc, un territoire où la diversité des milieux naturels, leur densité, leur spécificité et leur état de conservation pour certains exceptionnels, contribuent à leur **très grande diversité, qu'elles soient animales et végétales...**

La géologie des sols, les reliefs et le climat du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne expliquent son exceptionnelle variété de milieux naturels :

- > 60% du territoire couverts de prairies, pelouses et landes d'altitude (estives notamment)
- > présence de l'essentiel des milieux subalpins du Massif central
- > 70 % des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne, 4 300 km de cours d'eau de première catégorie piscicole et les zones humides associées, 133 des 377 tourbières auvergnates (de superficie supérieure à un hectare)
- > forêts, falaises...

Cette diversité et la qualité de sa conservation font de ce territoire un immense réservoir de biodiversité à l'échelle du Massif central. Il abrite ainsi les derniers noyaux de populations viables d'espèces rares, menacées et protégées à l'échelle régionale, française et/ou européenne. Cela confère d'autant plus de responsabilités au territoire et à ses acteurs pour la préservation de ce patrimoine naturel.

A ce titre, de nombreuses actions d'études et de conservation sont réalisées par le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires en faveur de multiples espèces faunistiques (libellules et agrions, papillons, lichens, mousses, hyménoptères, vipères, chauve-souris) et floristiques.

Cuivré écarlate



Loure d'Europe



➔➔ L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

Issue d'une histoire volcanique unique, la singularité du Parc des Volcans d'Auvergne est également due à l'omniprésence de l'eau, sous toutes ses formes. Avec près de 4 000 km de cours d'eau à truite, le Parc des Volcans d'Auvergne est situé dans une région où le réseau hydrographique est le plus dense de France. Il abrite les sources de la Dordogne, et de nombreux affluents du Lot et de l'Allier ; il est donc situé à l'amont des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

La **Réserve de biosphère du Bassin versant de la Vallée de la Dordogne** comprend d'ailleurs, dans le Parc des Volcans d'Auvergne, les zones humides et les cours d'eau des versants Ouest du Massif du Sancy, de l'Artense, du Cézallier et du Massif du Cantal, ainsi que les Réserves naturelles nationales de Chastreix Sancy et des Sagnes de La Godivelle.



Des lacs remarquables

> L'eau dans tous ses états.

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte de nombreux lacs. Il concentre en outre une quinzaine de lacs naturels remarquables dont 70% des lacs naturels du bassin Loire Bretagne.

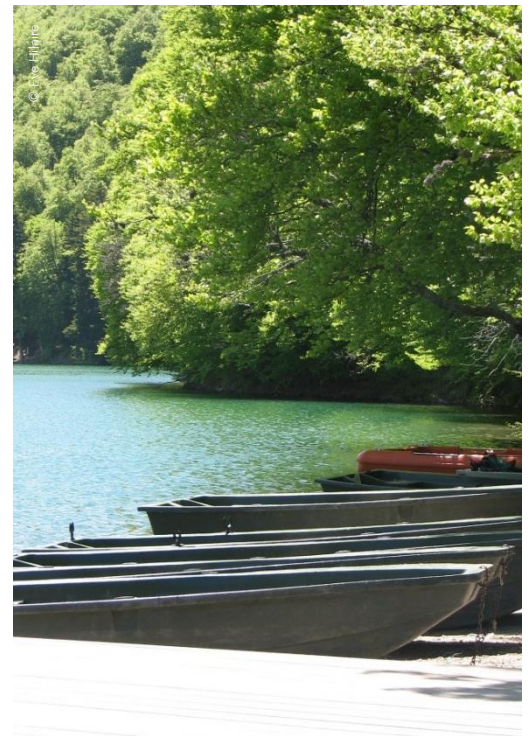
Plus d'une trentaine sont d'origine naturelle :

- des lacs de cratère ou maars (lac Pavin, Gour de Tazenat)
- des lacs de barrage volcanique (lacs d'Aydat et de Montcineyre)
- des lacs d'origine glaciaire (lac de la Crégut).

Certains lacs sont artificiels, conséquence de la construction de barrage (retenue de Lastiouilles).

La plupart abritent des herbiers aquatiques oligotrophes (pauvre en éléments nutritifs) comme les Isoètes et littorales et une faune à préserver au niveau européen (sites Natura 2000). Il s'agit donc de **milieux relativement préservés mais fragiles, exceptionnels par la biodiversité qu'ils accueillent**. Ces lacs montagnards sont particulièrement sensibles aux pollutions liées aux activités humaines qui accélèrent le processus naturel d'eutrophisation.

Lac Pavin ➔➔



Zones humides et tourbières

Les zones humides se reconnaissent à leur sol saturé en eau et à leur végétation hygrophile. Véritables éponges, elles régulent les crues en retenant l'eau lors des précipitations et la restituent lentement au milieu environnant en période plus sèche.

Le Parc est ainsi parsemé de mares, de prairies humides et d'exceptionnelles tourbières d'altitude. 133 des 377 tourbières de plus de un hectare sont répertoriées en Auvergne sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Leur intérêt biologique et écologique est exceptionnel.

Les tourbières constituent un réseau dense et en grande majorité en bon état de conservation. Ces milieux aquatiques abritent des espèces patrimoniales rares, pour la plupart protégées : loutre d'Europe, écrevisse à pieds blancs...



Tourbières au premier plan du Massif du Sancy

Pour une reconnaissance internationale

Une candidature à la labellisation des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense au titre des sites internationaux RAMSAR. Sans effet réglementaire, cette reconnaissance internationale met en avant ces patrimoines naturels, ainsi que les actions déjà mises en place par les acteurs du territoire pour en garantir la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources

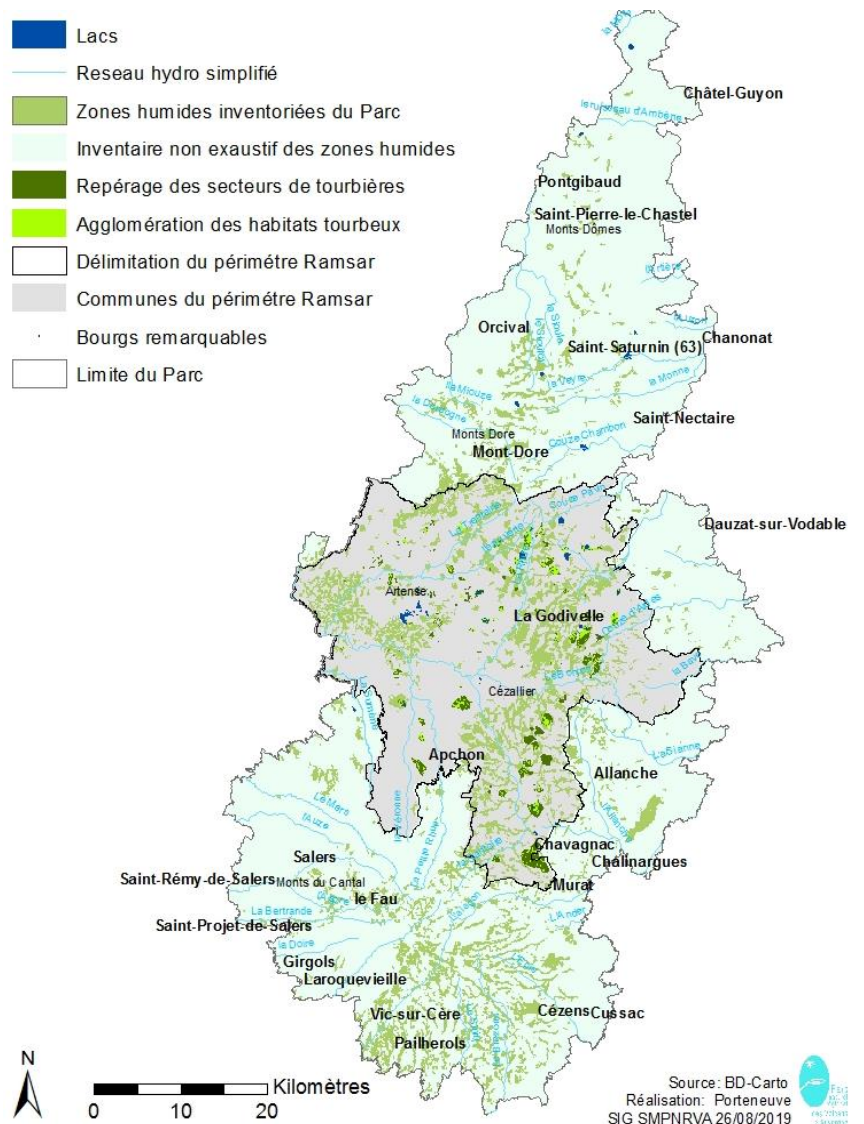
Elle concerne :

- > Au moins 178 tourbières inventoriées (plus de 9 000 ha)
- > 4 659 ha d'habitats tourbeux recensés
- > 307 ha de lacs permanents d'eau douce
- > 4 sites Natura 2000
- > 3 réserves naturelles
- > 5 Espaces Naturels Sensibles comprenant des lacs et tourbières
- > 5 sites préservés par Arrêtés de Protection Préfectoral de Biotopes
- > 36 Communes du Cézallier et de l'Artense

Soit une zone de 121 732 ha, située à 1 040 m d'altitude, sur les bassins versants Rhue, Alagnon et Couze Pavin.



Mise en réseau d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense, préparation de leur reconnaissance Ramsar



➤➤ Des **ACTIVITÉS** **ÉCONOMIQUES BIEN ANCRÉES**

La vitalité et l'attractivité du territoire reposent sur des professionnels passionnés qui les font vivre. L'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de pierre volcanique font partie des secteurs-clés du Parc, certes en termes d'emplois, mais aussi pour la valorisation de ressources et de pratiques identitaires du territoire.

➤➤ **L'AGRICULTURE, UN SOCLE ADAPTÉ AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Première activité du Parc, l'agriculture génère de nombreux emplois. Sa spécialisation dans l'élevage et la transformation fromagère permettent des productions de qualité tout en contribuant à la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire. L'herbe et les races domestiques constituent des atouts sur lesquels s'appuie l'activité agricole du Parc. Pour faire face aux mutations passées et au contexte international, se démarquer, cette dynamique peut être valorisée et développée dans le cadre de filières courtes créatrices de valeur ajoutée sur le territoire. Ces nouveaux créneaux permettent de développer une valeur ajoutée locale : développer des filières courtes et des pratiques durables, ancrées sur les spécificités du territoire (ressources, races locales et savoir-faire), diversifiées et ouvertes aux autres acteurs.

||||| **Le pastoralisme**

Les prairies permanentes représentent 95% de la surface agricole utile du territoire. Profitant d'un sol volcanique riche, elles fournissent naturellement **un herbage à forte biodiversité. Outre cet intérêt écologique, ce fourrage contribue à la qualité organoleptique des produits** (fromages, viandes...).

De mi-mai à début novembre, les bêtes pâturent sur les estives : ces prairies situées au-delà de 900 mètres d'altitude occupent près d'un cinquième du territoire. Indispensables à la lisibilité des formes volcaniques dans le paysage, elles limitent également l'érosion des sols grâce à leur tapis herbeux.

Troupeau de Ravas dans le Massif du Sancy



Les races locales

Des éleveurs passionnés du territoire ont su sauvegarder et valoriser économiquement des races rustiques locales : **vaches Salers et Ferrandaise, brebis Rava et Bizet, chèvre du Massif Central, Cheval Auvergnat**. Parfaitement adaptées au climat et au relief de notre territoire rural, ces races contribuent à sa vitalité. Au-delà de leur sauvegarde génétique, c'est la préservation d'un patrimoine culturel régional, de traditions, de savoir-faire qui est en jeu, en lien avec l'aménagement et de développement local des territoires ruraux auvergnats.

Ces races locales doivent s'inscrire dans des circuits courts pour démontrer leur efficacité économique au travers de produits et de services bien valorisés.

Ravas >>>



Cheval d'Auvergne >>>

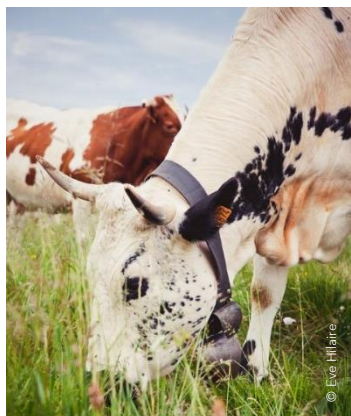


Chèvre du Massif central >>>



>>> Race ferrandaise

Race Salers >>>



Fromages d'Auvergne bénéficiant de la marque Valeurs Parc



Des produits et des savoir-faire reconnus

En plus des productions Bio, de nombreuses productions spécifiques du Parc sont qualifiées, témoignant ainsi de pratiques durables et d'ancrages au territoire :

- > les **5 AOP fromagères** : Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers
- > des **labels rouge** pour les bœufs fermiers de race Salers et Aubrac
- > la **Marque Valeurs Parc** attribuée à plusieurs produits : pâtisseries traditionnelles, viande Salers, racines de gentiane et produits issus de racines, miel et autres produits de la ruche, fromages et produits laitiers.

➤➤➤ TOURISME ET LOISIRS DE PLEINE NATURE : A LA DÉCOUVERTE DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue une zone française importante en matière de fréquentation touristique, notamment estivale et la première carte de visite de l'Auvergne. Attractive sur le plan national et international, la destination « Volcans d'Auvergne » attire en effet chaque année de nombreux visiteurs.

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur sur le territoire avec de nombreux atouts :

- > une offre exceptionnelle et originale autour de grands espaces de nature et paysages uniques en Europe, de sites à forte notoriété et d'équipements touristiques majeurs, des patrimoines appréciés
- > une position géographique centrale en France, une bonne desserte autoroutière Nord-Sud et Est-Ouest
- > l'adéquation avec les nouveaux modes de vacances, basés sur des congés plus courts, la recherche d'authenticité et la pratique d'activités de pleine nature et de loisirs sportifs.

Ecotourisme dans un territoire attrayant mais fragile

De plus en plus de personnes cherchent à pratiquer des activités ou à voyager de manière plus responsable en choisissant des structures touristiques et offres de loisirs engagées dans la préservation des milieux naturels. Dans le Parc naturel régional, s'agissant un territoire reconnu et préservé pour ses richesses patrimoniales, l'écotourisme est devenu un enjeu majeur.

Il s'agit de **redonner du sens au voyage en mettant en avant une autre forme de tourisme qui place l'homme, habitant ou visiteur, au centre d'un développement respectueux de l'environnement et de l'histoire des lieux, qui favorise la rencontre avec ce territoire exceptionnel.**

Randonnée sur les crêtes du Massif du Sancy



WX, une manifestation partenaire du Parc



« Esprit Volcans 63 »
une équipe de trail
écoresponsable,
soutenue par le Parc
des Volcans
d'Auvergne et le
Département
du Puy-de-Dôme

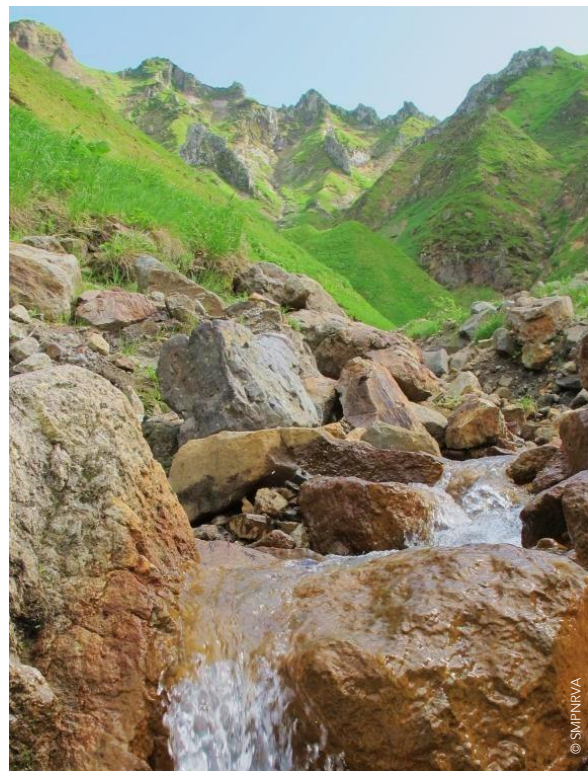


➤➤ L'EAU, UNE RESSOURCE PRECIEUSE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue une zone française importante en matière de valorisation de la ressource en eau.

Richesse économique

- > La géologie particulière de la Chaîne des Puys liée à l'activité volcanique, fait d'elle une importante réserve d'**eau souterraine**. Elle constitue une richesse économique bien connue pour ses villes thermales et eaux minérales. En Auvergne la production d'eau minérale embouteillée correspond à environ 20% de la production française.
- > Situé en tête de bassins versants, le territoire est caractérisé par la présence de **nombreuses sources**, dont certaines sont captées pour l'alimentation en eau potable du territoire, mais également des collectivités situées à l'aval, comme une partie de l'agglomération clermontoise par exemple. La protection des captages et la préservation des zones humides contribuent à garantir cette ressource vitale. L'enjeu d'une alimentation en eau potable pour tous traduit bien la nécessité d'une solidarité amont/aval entre les territoires.



Torrent dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy

Des usages importants

- > De nombreux ruisseaux du territoire sont équipés de **microcentrales** au fil de l'eau. Sur la Haute-Dordogne, la construction de grands barrages a profondément marqué les paysages, comme en témoigne la retenue de Bort-les-Orgues. Si la production hydroélectrique constitue une énergie de pointe, indispensable lors des pics de consommation, elle impacte souvent le milieu aquatique : modification des débits, obstacles à la migration des poissons et au transport des sédiments. Une optimisation des installations existantes peut permettre de mieux concilier production d'énergie et préservation des milieux aquatiques.
- > **L'élevage et la transformation fromagère** dépendent en large partie de la ressource en eau, en termes de qualité et de quantité. La biodiversité des prairies contribue également à générer des productions agricoles de qualité. Cependant, des épisodes de sécheresse de plus en plus marqués mettent à l'épreuve les troupeaux, rendant parfois difficile la production de fourrage et l'alimentation des troupeaux ; l'aménagement d'abreuvoirs en retrait des cours d'eau et lacs, ainsi que l'accès organisé vers les zones humides, constituent des solutions pour permettre au bétail de boire une eau de qualité et de limiter l'érosion des berges.



Un troupeau de Salers s'abreuve près des zones humides en période de sécheresse

➔➔ PIERRE VOLCANIQUE, DES SAVOIR-FAIRE

Le Parc des Volcans d'Auvergne constitue un gisement important de sites géologiques remarquables et de roches sédimentaires ou volcaniques valorisables. La formation de ce patrimoine commence il y a plus de 400 millions d'années et s'achève il y a environ 7 000 ans (dernières manifestations volcaniques).

Des curiosités géologiques

Des **micro-formations géologiques particulières** (orgues basaltiques, maars...) sont présentes de façon dispersée sur le territoire. Outre quelques sites aménagés pour leur découverte (comme Le volcan de Lemptegy), ces formations, souvent d'origine volcanique, sont en général rarement mises en valeur et sont parfois menacées par des aménagements.

Elles peuvent faire l'objet de projets de préservation et de valorisation pour accueillir des visites touristiques, de scolaires et d'universitaires, des programmes de Recherche, des fêtes locales...



Orgues et éboulis basaltiques ➔➔

Etablissement Mallet, carrier bénéficiant de la Marque Valeurs



La pierre volcanique, une activité à soutenir

Caractérisée par ce matériau, **la qualité architecturale du bâti traditionnel du Parc est réelle et s'avère bien conservée dans le Parc** (monuments historiques, patrimoine vernaculaire). Cependant, au fil du temps, la pierre volcanique est devenue plus onéreuse sur le marché et est moins utilisée.

Cette évolution n'est pas en faveur de la filière qui fournit ce produit. Pour maintenir les emplois (taille, émaillage de pierre...) et inciter l'installation de jeunes artisans, les professionnels de cette filière doivent être soutenus pour rendre le matériau plus attractif et accessible : optimiser les conditions d'extraction, favoriser une meilleure organisation des métiers de la pierre, valoriser les savoir-faire, inciter la diversification des usages (écoconstruction, écorénovation, aménagements publics).

Yan Debuiche,
émailleur
bénéficiant de
la Marque
Valeurs Parc





➤➤➤ PROJET DE TERRITOIRE et structure de GESTION

Le classement du Parc des Volcans d’Auvergne est le fruit de la mobilisation des élus des 147 communes du territoire, de leurs groupements et des conseils régional et généraux. Leur engagement ? Préserver et valoriser les patrimoines remarquables et fragiles du Parc.

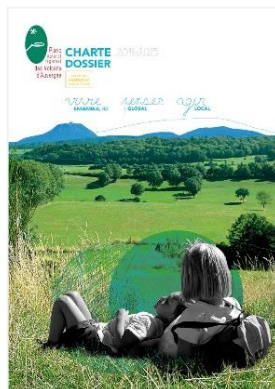
Dans la mise en œuvre de ce projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc les accompagne.

➤➤➤ LA CHARTE DU PARC EN TROIS GRANDES ORIENTATIONS

Pour pérenniser le cadre de vie remarquable et fragile du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, la charte 2013>2025 du Parc propose des orientations qui visent à **améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines**.

L’objectif est d’aboutir, à l’horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d’un équilibre fort, cohérent et alliant préservation et valorisation des atouts locaux.

Le rapport et le plan du Parc composant la Charte du Parc



« 1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du Parc »

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte encourage les habitants à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle.

L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et actifs de s'installer :

- > faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- > donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- > augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- > réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- > mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

Groupe de travail pour la réalisation d'un sentier dans la Fontaine salée (Réserve naturelle national de Chastreix Sancy))



Spectacle de contes interprétés par Chantal Jacquet au Puy de La Vache, devant "Les Géants égueulés" (œuvre monumentale de Marie Dura et Valentine de Larouzière)

« 2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes »

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en oeuvre la charte.

Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- > transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- > conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- > protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- > concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- > réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre en maîtrisant les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

« 3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire »

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique.

L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale

Franck Dussap, un bénéficiaire de la marque Valeurs Parc



© Ludovic Combes

➔ LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Une structure de gestion

Pour administrer le Parc des Volcans d'Auvergne, un syndicat mixte a été créé.

Il s'agit d'un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale à caractère administratif**.

Y adhèrent :

- > la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme
- > 147 communes, 81 du Département du Cantal, 66 du Puy-de-Dôme
- > 12 établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre
- > 1 agglomération porte : Clermont Auvergne Métropole.

Toutes ces collectivités et établissements ont approuvé la charte du Parc.

Distinguer...

- > « **Parc** » qui évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)
- > « **Syndicat mixte du Parc** » qui est la structure juridique qui gère le Parc. Les acteurs publics précités y adhèrent tous, et sont représentés et ont approuvé la charte du Parc.

Conférence des partenaires « Biodiversité » en 2017



© SMINRYA

Convaincre et non contraindre

Le rôle général du Syndicat mixte du Parc est de coordonner et animer la mise en œuvre le projet de territoire, soit :

- > **aider les signataires de la charte du Parc à mettre en œuvre ses mesures et principes, tout en entraînant les autres acteurs locaux dans la dynamique** (associations, professionnels habitants...). Pour cela, il :
 - . sensibilise les publics aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
 - . conseille et accompagne des porteurs de projets
 - . coordonne et fédère autour de problématiques et de projets communs
 - . facilite les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est de les inciter à :

- . à s'inscrire dans les valeurs du développement durables et de la charte du Parc (respect, proximité, mesure, solidarité...)
- . valoriser durablement l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires.

Les thématiques traitées sont variées : éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de

pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...

- > **gérer des sites** naturels et paysagers à forts enjeux
- > **promouvoir** des actions, des produits et savoir-faire innovant et/ou exemplaire ; en particulier, il gère l'attribution de la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire
- > **veiller au respect** des principes de la charte, notamment en conseillant et émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...).

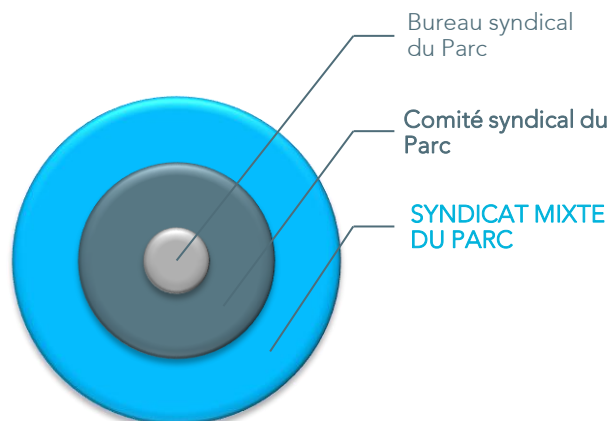


« Les Rendez-vous de l'Atelier Rural d'Urbanisme » organisés à Champeix

Les instances de décision

Le Syndicat mixte du Parc assure la mise en œuvre et le respect de la charte, projet du territoire. Composé de 50 élus et d'une équipe administrative et technique, sans moyen réglementaire et sans prélever l'impôt, il agit en partenariat avec les collectivités (Communes et leurs groupements, Départements, Région) et de nombreux organismes partenaires (services et établissements d'Etat, associations, socioprofessionnels, universités, chercheurs...).

Pour décider des actions à mettre en place, des soutiens techniques et avis à émettre, le Syndicat mixte du Parc est organisé en différentes instances :



Le Comité syndical du Parc

Il s'agit de l'instance regroupant l'ensemble des élus représentant les collectivités adhérentes du Parc.

Le Comité syndical du Parc est chargé :

- > d'arrêter les programmes d'actions annuels et pluriannuels
- > de définir les orientations budgétaires et fixer le montant des participations financières des collectivités adhérentes du Syndicat mixte du Parc
- > d'approuver ses budgets, comptes administratifs, ainsi que interventions financières
- > d'assurer la préparation de la charte pour le renouvellement du classement du Parc et de veiller au respect des engagements pris au sein de celle-ci
- > de valider les programmes d'actions et déterminer les postes d'emploi à pourvoir pour leur mise en oeuvre
 - > de définir les conditions d'utilisation de la marque Valeurs Parc.



Réunion du Comité syndical du Parc

Ces différentes collectivités désignent ou élisent au sein de leurs collèges, des représentants titulaires qui siègent au Comité syndical (des membres suppléants sont indiqués entre parenthèses) :

> 5 représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes¹ :

- . Auboys Anna (sup. Bussière Alain)
- . Bonnichon Frédéric (sup. Hortefeux Brice)
- . Faurot Eric (sup. Porquet Céline)
- . Giscard d'Estaing Louis (sup. Dubessy Florence)
- . Guibert Martine (sup. Delpont Jean-Pierre)



> 4 représentants du Département du Cantal¹ :

- . Chastre Marie Hélène (sup. Lantuejoul Isabelle)
- . Delrieu Tourfoulou Annie (sup. Roquette Marie Hélène)
- . Fabre Philippe (sup. Cabécas Valérie)
- . Rodde Charles (sup. Leymonie Mireille)



4 représentants du Département du Puy-de-Dôme¹ :

- . Courtadon Gérald (sup. Emilie Geddouah Vallée)
- . Lionel Gay (sup. Elisabeth Crozet)
- . Picard Anne-Marie (sup. Jean Paul Cuzin)
- . Pichot Serge (sup. Nicole Esbelin)

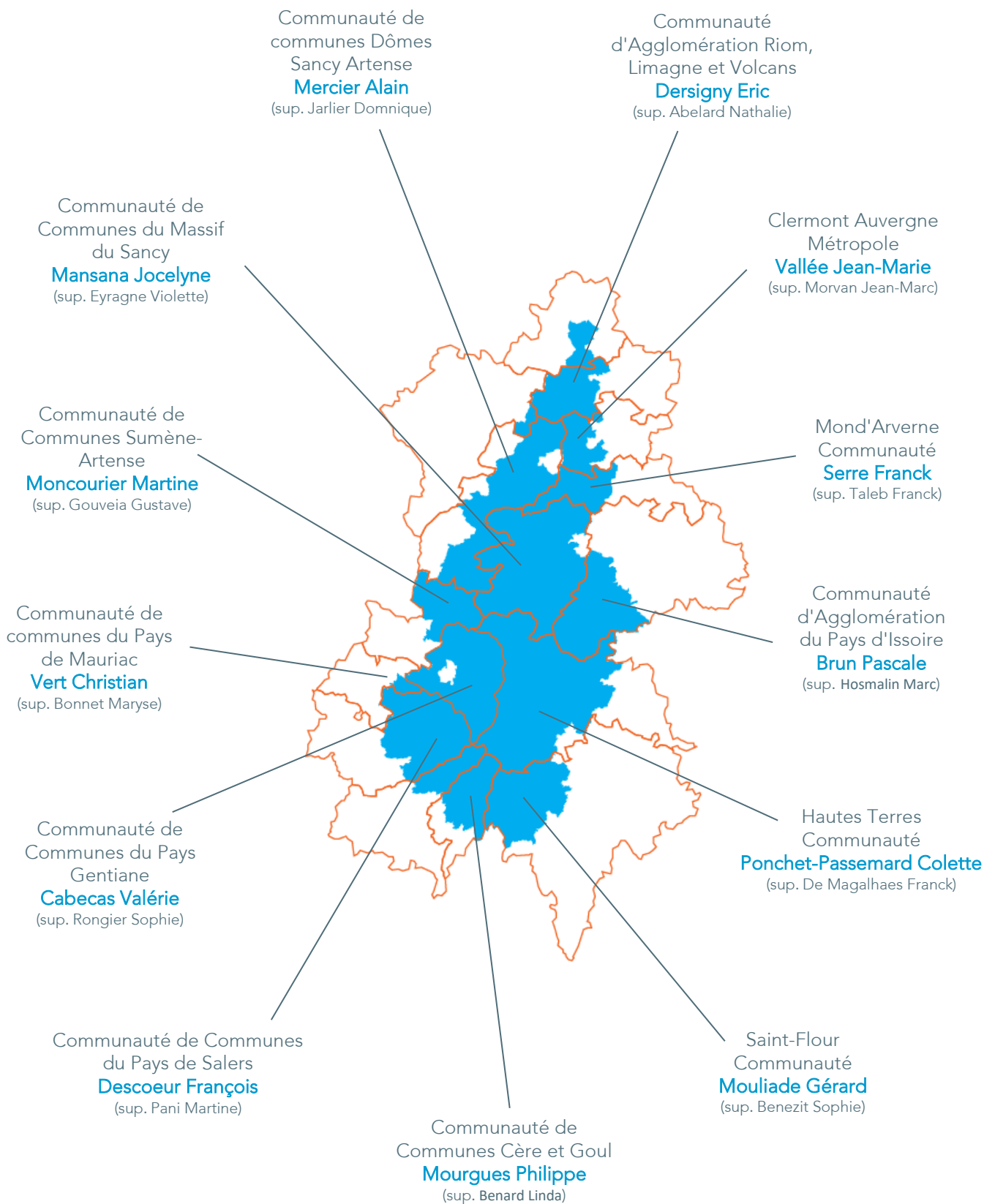


Lionel Chauvin, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



¹ Mise à jour le 9 octobre 2020

> 12 représentants d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale et 1 représentant de l'agglomération porte² :



² Mise à jour le 9 octobre 2020

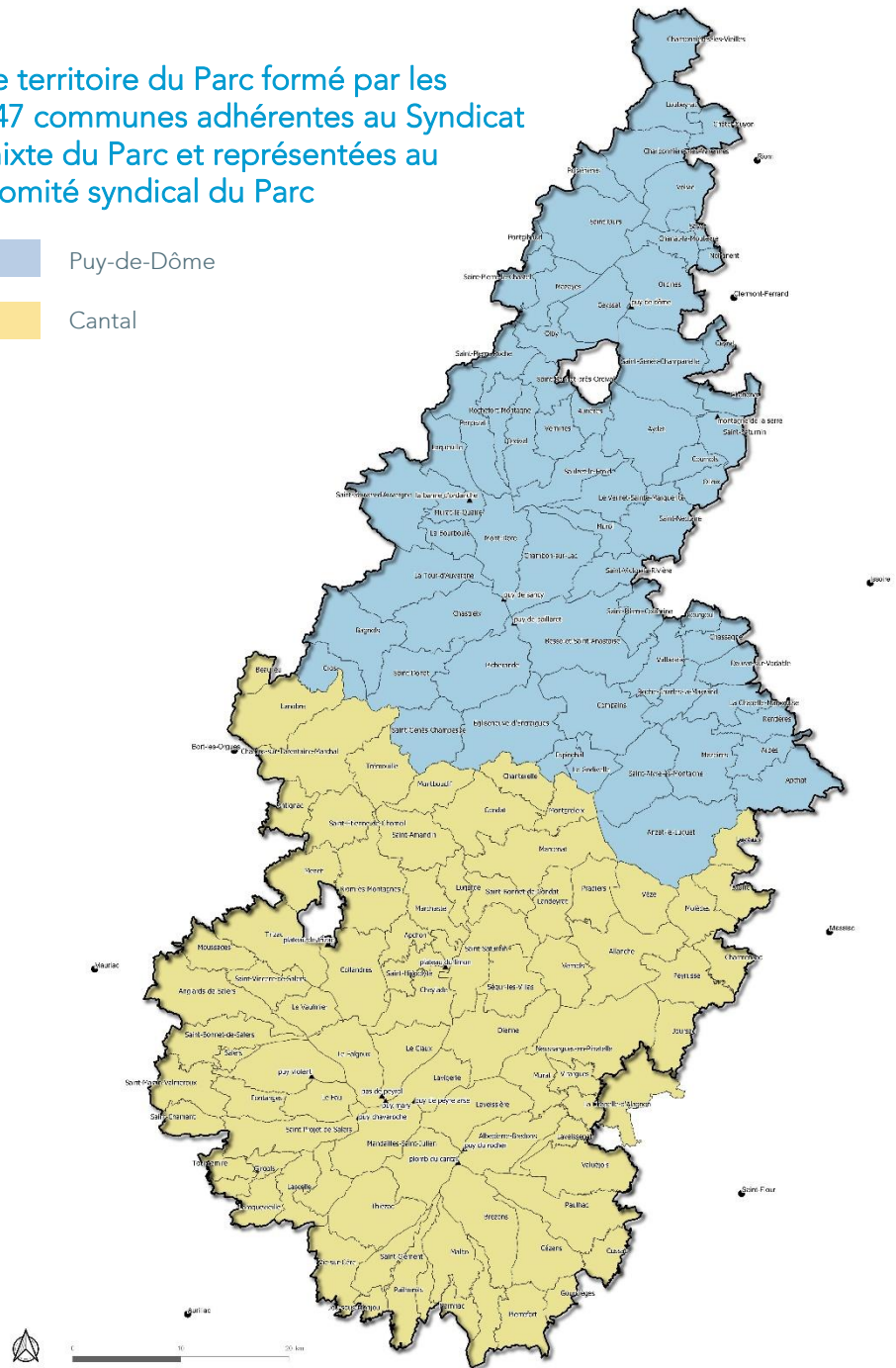
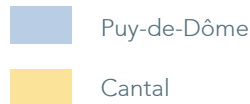
> 12 représentants des communes du Cantal³ :

- . Chabier Sarah (sup. Vermeulen Jean)
- . Chalvignac Mélanie (sup. Raynal Christophe)
- . Delrieu François (sup. Fabre Philippe)
- . Faux Isabelle (sup. Coutarel Jean-Marc)
- . Goulesque René (sup. Chevalayre Daniel)
- . Husser Fabien (sup. Tournadre Gérard)
- . Lesueur Virginie (sup. Bouillon Roselyne)
- . Marandon Jean-Louis (sup. Garcelon Christian)
- . Mathieu Thierry (sup. Bro Jean-Claude)
- . Maurs Philippe (sup. Delrieu Sylvie)
- . Mellin Isabelle (sup. Lhuillery Michel)
- . Vazelle Sylvain (sup. Vega Laëtitia)

> 12 représentants des communes du Puy-de-Dôme³ :

- . Bernard Laurent (sup. Marion Martine)
- . Boyer Jean-Marc (sup. Amblard Aurélien)
- . Brugière Gérard (sup. Ondet Anouk)
- . Chauvin Lionel (sup. Maupied Catherine)
- . Constantin François (sup. Battut Romain)
- . Fargeix Alain (sup. Mazuel Hervé)
- . Hayna Eric (sup. Kraemer Philippe)
- . Mouly Sylvie (sup. Mallet Christophe)
- . Tartière Catherine (sup. Serre-Falgoux Martine)
- . Verdier Alexandre (sup. Passelaigue Anaïs)
- . Verrière Grégoire (sup. Paulze Marie-Hélène)
- . Waag Maité (sup. Zamfir Raluca)

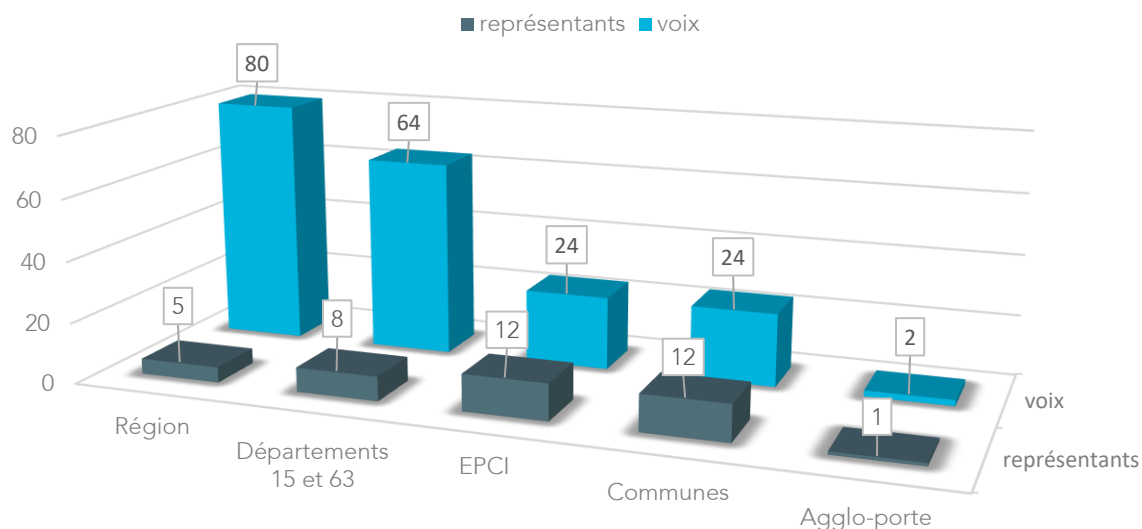
Le territoire du Parc formé par les 147 communes adhérentes au Syndicat mixte du Parc et représentées au Comité syndical du Parc



Le Château de Montlosier, siège du Syndicat mixte du Parc

³ Mise à jour le 9 octobre 2020

Au sein de ce comité syndical, ces représentants disposent d'un certain nombre de voix pour délibérer (194 au total) :



Des membres consultatifs sont également invités à participer aux réunions du Comité syndical du Parc.

Le Bureau syndical du Parc

Désigné par le Comité syndical du Parc, il se compose de 11 membres dont 8 représentent les collectivités adhérentes du Parc : deux représentants de la Région Auvergne, un du Département du Cantal, un du Département du Puy-de-Dôme, un des EPCI de chaque Département et un des Communes territoriales de chaque Département.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Il comprend :

- > Chauvin Lionel, Président
- > Fabre Philippe (1^{er} Vice-Président)
- > Mansana Jocelyne (2^e Vice-Président)
- > Giscard d'Estaing Louis (3^e Vice-Président)
- > Gay Lionel (secrétaire)
- > Bonnichon Frédéric, Cabecas Valérie, Hayma Eric, Mellin Isabelle, Marandon Jean-Louis, Picard Anne-Marie.

Sa fonction est :

- > d'élire en son sein le Président, les 3 Vice-Présidents, ainsi que le secrétaire
- > de préparer les décisions du Comité syndical, notamment le projet de budget qu'il soumet au Comité syndical
- > de prendre lui-même toutes décisions dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Comité syndical, s'agissant de la gestion courante du Syndicat mixte du Parc.

Lionel Chauvin, Président, et le bureau du Parc (de gauche à droite : Frédéric Bonnichon, Valérie Cabécas, Philippe Fabre (1^{er} Vice-Président), Lionel Gay (Secrétaire), Lionel Chauvin, Jean-Louis Marandon, Jocelyne Mansana (2^e Vice-Présidente) et Eric Hayma - Excusés : Isabelle Mellin, Anne-Marie Picard et Louis Giscard d'Estaing (3^e Vice-Président).



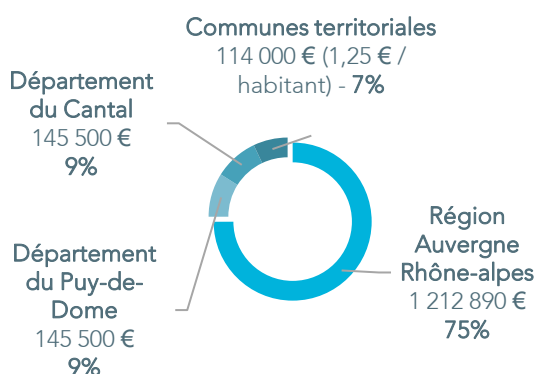
Moyens financiers

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un budget propre autonome. Le budget général s'élève à environ **5 millions d'euros**.

Cotisations annuelles des membres du Syndicat mixte du Parc ⁴

Les contributions de la Région, des Départements et des Communes sont calculée sur la base de taux statutaires. Elles servent à financer une partie de la masse salariale et des frais généraux :

Exemple en 2020



Les cotisations des groupements de communes sont forfaitaires et dépendent du nombre d'habitants :

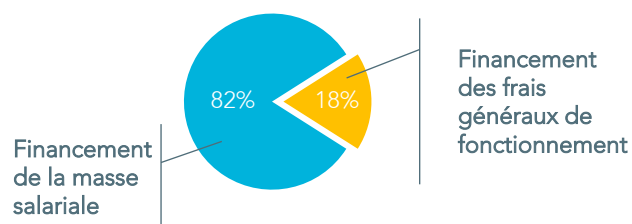
- > 500 euros en dessous 25000 habitants
- > 1 000 euros entre 25000 et 50000 habitants
- > 1 500 euros entre 50000 et 100000 habitants
- > 2 000 euros au-delà de 100000 habitants.

Crédits spécifiques

Pour compléter le financement de la masse salariale et des frais de fonctionnement courants :

- > L'Etat apporte - comme à tous les syndicats mixtes de parc naturel régionaux - une dotation annuelle, habituellement de 100 000 euros par an
- > Le Syndicat mixte du Parc sollicite chaque année des subventions auprès de l'Europe, l'Etat, des Agences de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département du Puy-de-Dôme... pour concourir à l'animation d'un certain nombre de projets structurants.

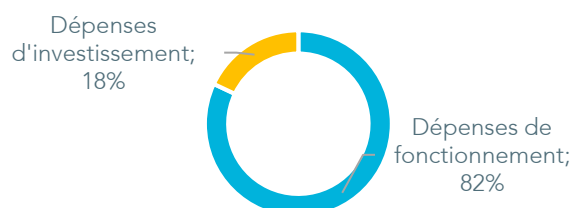
Affectation en 2020 des contributions statutaires



Quelques données importantes du budget

- > Les dépenses de fonctionnement représentent 82% du budget et celles d'investissement 18%.

Répartition des dépenses



- > Les dépenses de personnel représentent 61% des dépenses de fonctionnement. Elles sont financées à hauteur de 57% par les contributions statutaires et 43% par des crédits spécifiques (Région, Départements, Agences de l'Eau, Etat, FEADER,...)

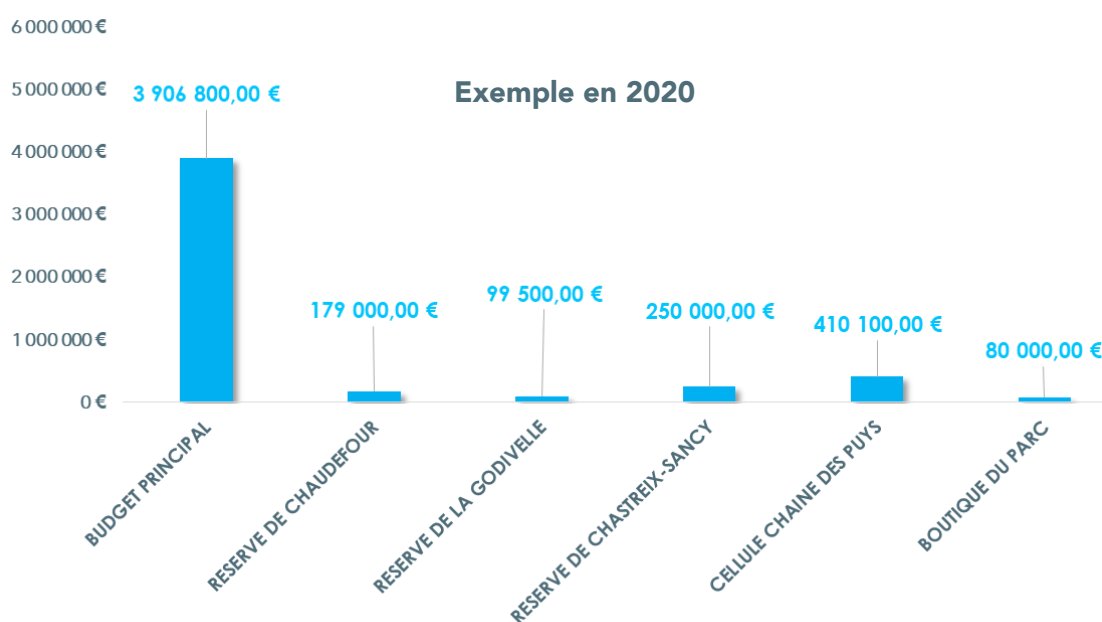
Financement des dépenses de personnel



Organisation du budet ⁴

⁴ Mise à jour le 9 octobre 2020

Le budget général est constitué d'un budget principal et de 5 budgets annexes, pour identifier les recettes et dépenses propres à des projets particuliers du Syndicat mixte du Parc :



Les instances de concertation

Pour veiller à la bonne mise en œuvre de la charte, optimiser les actions du Syndicat mixte du Parc et contribuer à la mise en cohérence des politiques et mesures locales, le Syndicat mixte du Parc s'entoure de nombreux partenaires :

> Le Comité des financeurs.

Positionné auprès du Comité syndical comme une commission consultative, composé du Bureau syndical du Parc, des représentants réguliers de l'Etat, de la Région Auvergne, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ce comité permet de faire le point et d'être force de propositions concernant :

- l'évaluation et la révision de la charte
- l'articulation et la mise en cohérence des politiques locales avec la charte
- le calage et le financement du programme d'actions du Syndicat mixte du Parc

Réunion avec des partenaires scientifiques et institutionnels à La Godivelle



> Le Conseil scientifique du Parc.

Egalement positionné comme une commission consultative du Comité syndical du Parc, composé de divers experts, le Conseil scientifique du Parc a pour objet de :

- réaliser une expertise, alerter et aider à anticiper les évolutions du territoire et leurs conséquences
- permettre des débats sur les enjeux auxquels est confronté le territoire
- développer des programmes scientifiques, contribuer à la Recherche
- conseiller des démarches pédagogiques et culturelles.



Capitaliser les savoir-faire

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne intègre plusieurs réseaux de parcs :

- > **Le réseau des 56 parcs naturels régionaux français**⁵.
9 millions d'ha, 16,5% du territoire français, 15 Régions et 76 Départements concernés, 4,4 millions d'habitants, 4 700 d'habitants

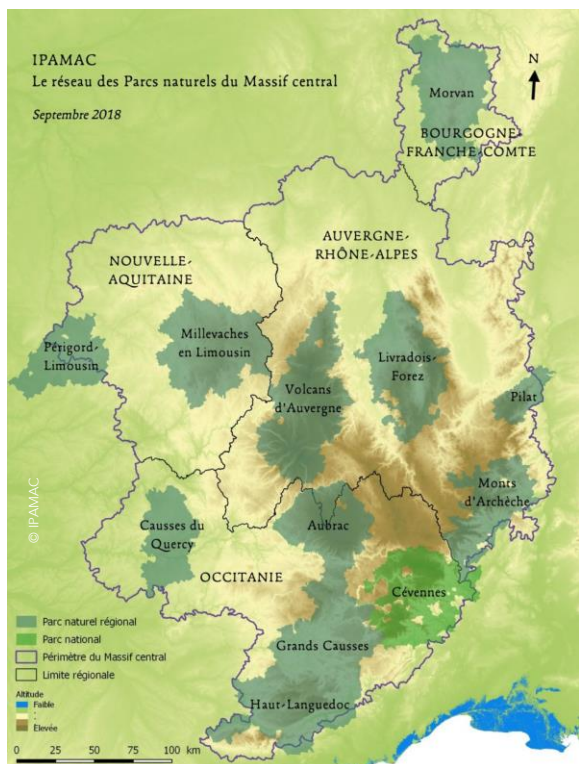
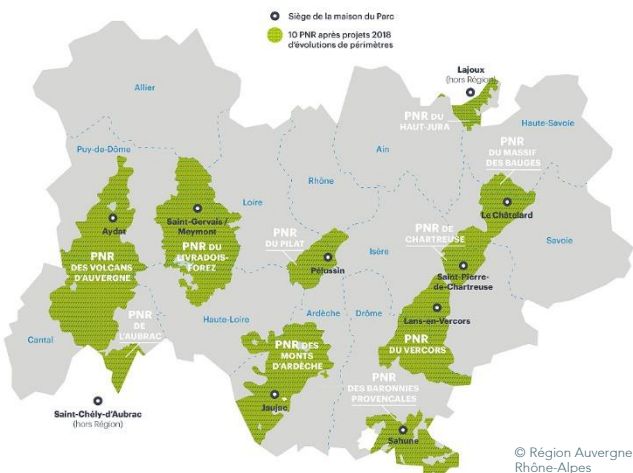
Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
9 rue Christiani 75018 Paris
01 44 90 86 20 – www.parc-naturels-regionaux.fr

- > **le réseau des 12 parcs naturels régionaux de la Région Auvergne Rhône-Alpes** : Aubrac, Baronnies provençales, Chartreuse, Haut-Jura, Livradois Forez, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Pilat, Vercors, Volcans d'Auvergne.
30% de la superficie et 25% des communes de la Région

Association APARA - 04 74 87 52 01
apara.contact@gmail.com

- > **le réseau des parcs du Massif central** : Monts d'Ardèche, Morvan, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy, Grands Causses, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Haut-Languedoc, Pilat, Aubrac, Périgord-Limousin et Parc national des Cévennes
15% du territoire français, 37% du Massif Central, 42% de la montagne française, 3,8 millions d'habitants

Association IPAMAC
Moulin de Virieu, 2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 59 71 70 - www.parc-massif-central.com



⁵ Mise à jour le 9 octobre 2020



© Marc Sagot

En 2019, à l’occasion de l’évaluation à mi-parcours de la charte du Parc et du bilan des actions menées par le Syndicat mixte du Parc depuis 2013, celui-ci a réalisé une concertation importante de partenaires et d’acteurs locaux : rencontres territoriales associant élus et socioprofessionnels du territoire, questionnaires auprès des habitants, des communes et de leurs groupements, entretiens d’élus et de partenaires, rencontres des partenaires techniques et institutionnels autour de thématiques.

Fort de ces partages de points de vue sur l’évolution du territoire et l’observation de résultats, le Syndicat mixte du Parc a alors pu écrire une nouvelle stratégie afin d’adapter ses interventions à l’évolution du territoire et de sa gouvernance. Initiée en 2020, cette évolution portera jusqu’en 2025 sur le choix des enjeux à traiter, des démarches à entreprendre et des postures à adopter pour se rapprocher du territoire et de ses partenaires.

|||||
4 publics cibles

A l’occasion de l’évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc a ajusté sa stratégie d’interventions pour développer ses offres de services auprès 4 types d’acteurs :



HABITANTS

Renforcer leur fierté de vivre dans le Parc des Volcans d’Auvergne et de préserver l’exceptionnel au quotidien



SOCIO-PROFESSIONNELS

Encourager les pratiques et savoir-faire responsables et identitaires du Parc



ACTEURS PUBLICS

Accompagner la gestion de l’espace et des activités en misant sur les atouts locaux



VISITEURS

Faire découvrir et respecter la valeur universelle des Volcans d’auvergne

3 nouvelles orientations pour développer les liens

Cap 2025 fait suite à l'analyse du contexte qui a notamment mis en évidence :

> **des atouts à valoriser :**

- . richesses et notoriété de sites et de paysages remarquables, d'une nature exceptionnelle, de savoir-faire et de productions de qualité
- . dynamique renforcée des intercommunalités
- . rapprochement des Départements
- . savoir-faire expert reconnu du Syndicat mixte du Parc en matière de gestion de sites à forts enjeux et de conciliation des usages

> **des freins à réduire ou contourner :**

- . connaissances faibles du Parc par les acteurs locaux
- . taille très vaste du territoire face à des moyens financiers limités du Syndicat mixte du Parc (équivalent à une collectivité de 3 500 habitants) et des compétences non juridiques
- . non adéquation des périmètres des intercommunalités avec le territoire du Parc.

Pour impulser cette évolution, **3 types de liens à renforcer avec le territoire ont été identifiés**. Ils conduisent le Syndicat mixte du Parc à poursuivre des interventions mais en adaptant leur nature, le temps à consacrer aux acteurs, à la communication et à la mobilisation de nouveaux financements :



SENSIBILISATION ET INFORMATION

1. FAVORISER L'APPROPRIATION ET DONNER ENVIE D'AGIR

PROPOSER UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

à l'année, pour l'ensemble des publics, intégrant les manifestations locales et les offres issues de partenaires

DÉVELOPPER L'ACCUEIL ET L'INFORMATION :

- . réaménagement de la Maison du Parc
- . signalétique
- . annuaire, références
- . outils en ligne (autodiagnostic, fiches conseils, signes d'appartenance...)
- . organisation de manifestations écoresponsables



CONSEILS ET PROMOTION

2. GUIDER ET VALORISER DES INITIATIVES LOCALES FAISANT « VALEURS PARC »

AIDER DE FAÇON CIBLÉE ET PERSONNALISÉE LE MONTAGE DE PROJETS RESPONSABLES

- . valorisation de sites
- . suppression de points noirs
- . aménagements, activités et équipements agro-écologiques
- . adaptation de pratiques au changement climatique

QUALIFIER DES PRODUITS, SERVICES ET ITINÉRAIRES

Mise en avant de produits du territoire, mise en synergie et valorisation de dynamiques locales...



EXPERTISE ET GESTION

3. ACCOMPAGNER FINEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS EAU REGARD D'ENJEUX FORTS

APPORTER UNE PLUS-VALUE FINE AUX DYNAMIQUES LOCALES, DANS LE CADRE DE MOYENS DÉDIÉS :

- . projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec l'Atelier Rural d'urbanisme
- . politiques Energie
- . plans paysage
- . trame noire, verte et bleue, actions en faveur des espèces
- . gestion de sites naturels majeurs, lacs et tourbières
- . produits, circuits courts
- . plan pastoral...



➤➤ Des ACTIONS en faveur des ATOUS et ACTEURS DU PARC

En déclinaison de sa stratégie « Cap 2025 », le Syndicat mixte du Parc agit de différentes manières :

- > au travers de diverses animations, il sensibilise le public aux enjeux de préservation et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, ainsi qu'aux valeurs propres aux parcs naturels régionaux : respect, proximité, mesure, solidarité, exemplarité...
- > pour aider au montage de projets dans le respect du développement durable, il conseille, accompagne, fédère des acteurs, facilite la synergie entre partenaires
- > pour entraîner les collectivités dans des démarches innovantes et exemplaires, il propose des opérations pilotes et assure la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il est mandaté.

➤➤ L'ACTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DEPUIS 1977

Plus de 40 années d'expériences

- > Situés sur deux des versants du massif des Monts Dore, les sites naturels de Chaudefour et de la Fontaine salée offrent une richesse patrimoniale et des paysages exceptionnels. A ce titre, leur protection est envisagée dès 1977.

La Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chastreix est créée en 1991 ; celle de Chastreix Sancy le sera en 2007.



- > Le programme de valorisation initié par le Syndicat mixte du Parc débute à la fin des années 80 avec un **inventaire complet du petit patrimoine non protégé**, réalisé en partenariat avec le CAUE. 2 680 édifices sont recensés.

Une aide est alors proposée aux communes qui souhaitent réhabiliter leur bien.



> A sa création en 1977, le Syndicat mixte du Parc se dote d'un **service pastoral** dont l'action prioritaire est de contenir la désaffection des estives due à la spécialisation de troupeaux et à des problèmes sanitaires. Il accompagne les éleveurs du Puy-de-Dôme dans la mise en place de groupements pastoraux et ceux du Cantal dans l'organisation d'associations.



> 10 000 fondeurs en 1970, plus d'un million en 1980. Alors que la pratique du ski de fond connaît un fort engouement en France, le Syndicat mixte du Parc valorise des secteurs ruraux où jusque-là, la neige et l'altitude étaient vécues comme des handicaps. Entre 1981 et 1987, **9 zones nordiques sont créées** : 4 dans le Cantal et 5 dans le Puy-de-Dôme.



> Dès les années 70, le Syndicat mixte du Parc crée un **centre permanent d'information et de découverte du patrimoine** à Montlosier, pour répondre à une forte demande d'accueil des scolaires sur le secteur de la Chaîne des Puys.



> Dès 1979, le Syndicat mixte du Parc réalise **l'inventaire de zones humides de son territoire et identifie les plus remarquables d'entre elles**. Des négociations sont engagées avec les partenaires en vue de les préserver. Dans le Cézallier, c'est le cas des tourbières des Sagnes de la Godivelle, de la Coualle Basse, de la Morthe, de Sougeat-la-Souze, de l'Esclauze et Chambedaze, ainsi que de la Narse d'Espinasse..



> Alors que la décentralisation était encore récente, les élus ruraux rencontraient des difficultés face aux nouvelles compétences qu'elle engendrait. Le Syndicat mixte du Parc **organise des formations et voyages d'étude pour les élus** du territoire : marchés publics, voirie, tourisme..., mais une information sur le patrimoine naturel et architectural local.



> Qu'elles soient consacrées aux fromages, à la pierre, à la gentiane, aux tourbières ou au miel, **des maisons thématiques du Parc sont créées dans les années 80** pour valoriser au niveau touristique un patrimoine local mal connu.



> Le Parc est aussi le cadre de **travail d'agriculteurs et de forestiers qui exercent des activités concourant à l'entretien et l'attractivité du territoire**. Il est constitué d'un maillage de propriétés privées. Les gardes nature oeuvrent pour la **conciliation des usages**. Depuis les années 80, le Syndicat mixte du Parc agit pour concilier ces différents usages et inciter à un respect des sites et des activités.

En 1989, les premiers gardes-nature sont présents.



➔➔➔ VALORISER CULTURELLEMENT LES PATRIMOINES

Associant des partenaires et des acteurs locaux, le Syndicat mixte du Parc propose des animations de nature diverse, à destination des habitants (près d'une quinzaine d'expositions et d'une centaine d'animations depuis 2014).

OBJECTIFS : faire connaître les patrimoines du territoire (leurs caractères remarquables et fragiles), mais aussi de susciter des débats autour des enjeux du Parc et du développement durable, en privilégiant des animations à format participatif.

Restitution des connaissances sur le Cézallier collectées auprès des habitants lors d'une résidence d'artistes en 2016



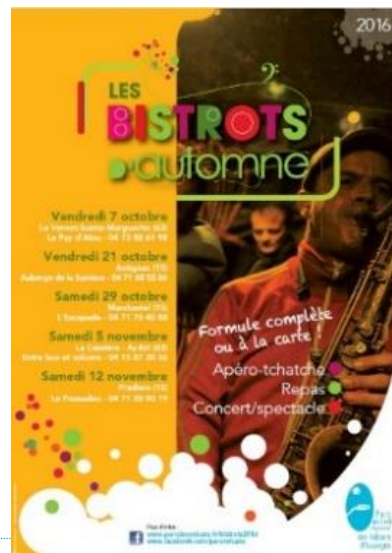
Types d'actions menées

- > Expositions (permanente, temporaires, itinérantes)
- > Accueil d'expositions proposées par des collectivités, associations, socioprofessionnels, partenaires...
- > Organisation de spectacles, d'ateliers savoir-faire, résidences d'artistes, de manifestations, de marchés de producteur
- > Proposition de conférences
- > Préparation et projection de vidéos et films
- > Accompagnement d'associations dans leurs travaux (exemple : sentier de découverte de la géologie le long d'un itinéraire de randonnée)

Focus « LES BISTROTS DU PARC »

Afin de redynamiser ces commerces et les centres bourgs, le Syndicat mixte du Parc organise chaque année des soirées culturelles, élaborées en partenariat avec des bistrots et des collectivités locales.

Permettant aux habitants d'échanger autour d'une thématique, ces soirées reposent sur un apéro-tchatche animé autour d'un enjeu du territoire (lié souvent à un patrimoine) et un repas de produits locaux proposé par le bistrotier.

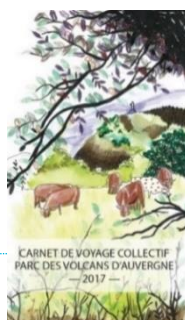


DEPUIS 2013

40
animations
culturelles
(stages, bistrots du Parc, expositions...)

De nombreux sujets traités :

Oiseaux, Milan royal, croyances et sorcellerie - Archéologie, écovillages - La pêche en Artense - L'histoire de l'agriculture - Les tradipraticiens - Archives vivantes de la Chaîne-des-Puys - Des fleurs dans ma pharmacie et dans mon assiette - L'Homme et le sol - La place de l'Occitan - Se déplacer en milieu rural - La ressource forestière dans la Vallée du Mars - Je mange donc je suis - L'avenir des centres-bourgs ruraux - Un maire de famille - Les tourbières ont-elles vraiment un intérêt ? - Le métier du fromager en Cézallier - Les volcans du Sancy dessinés par Delécluze - Eau et changement climatique, tous concernés - La gentiane, une ressource à préserver pour mieux la valoriser - Au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne...



➤➤ ANIMER DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Depuis la création du Parc, le Syndicat mixte du Parc s'investit dans l'action éducative. Il propose chaque année aux établissements scolaires ? des projets pédagogiques, ainsi que des animations grand public pour la découverte des richesses locales et des enjeux du territoire.

Types d'actions menées

- > Propositions d'animations sur site et en classe sur diverses thématiques (biodiversité, géologie, alimentation locale, énergie...) aux groupes scolaires
- > Organisation d'échanges scolaires
- > Préparation de supports et mise à disposition d'ateliers pédagogiques pour les groupes scolaires
- > Animations de sorties nature pour le grand public
- ...

OBJECTIFS : faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens, déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc.

Sortie nature dans la Plaine Jacquot (Cézallier)



© SMPNRVA



Sortie d'observation des oiseaux



© SMPNRVA

Focus « Métropolitains en herbe », des échanges ville-campagne

Dans le cadre d'un partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, le Syndicat mixte du Parc organise des échanges scolaires, en partenariat avec l'Education Nationale et le CPIE Clermont-Dômes, à destination de classes de la Chaîne des Puy et/ou des Monts Dore et de l'agglomération Clermontoise. La démarche pédagogique s'articule autour de 5 points :

1. découverte de son espace proche
2. constitution de binômes de classes
3. approfondissement des thèmes, mise en forme des résultats
4. rencontres entre classes correspondantes et partage des
5. restitution des découvertes.

DEPUIS 2013

88

projets scolaires accompagnés,

sur des sujets variés :

- > géosciences en lien avec le projet de Patrimoine mondial
- > alimentation responsable (filières courtes, du blé au pain, fruits et légumes de saison, marchés locaux, fermes locales)
- > tourisme en lien avec le volcanisme
- > mobilités
- > biodiversité...

86

classes investies dans des échanges scolaires, pour traiter des enjeux multiples :

- > lectures de paysage
- > hirondelles
- > l'arbre
- > découverte de l'espace proche de Saint-Saturnin
- > qu'est-ce qu'un PNR ?
- > la biodiversité à la porte de l'école - EDD –
- > marchands de toile
- > école buissonnière
- > atelier eau et milieux aquatiques
- > projet scolaire Godiv'art »

De nombreuses SORTIES nature grand public, depuis de nombreux sites naturels :

- > Maisons du Parc (Montlosier, Murat)
- > Réserves naturelles nationales Chaudefour, Chastreix-Sancy, La Godivelle
- > Maison des tourbières
- > Espaces Naturels Sensibles 63
- > Tourbière de Jouvion, Lac des Bordes, Montagne du Mont et Pavin Creux de Soucy
- > Patrimoine mondial de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne
- > Sites Natura 2000 : Monts et massif cantaliens, Tourbières du Nord Est Cantal, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes, Artense, Cézallier, Monts Dore, Chaîne des Puy...

➤➤➤ GÉRER DES SITES REMARQUABLES À FORTS ENJEUX

Le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par un patrimoine paysager remarquable. Mais celui-ci est également fragile en raison notamment du climat de moyenne montagne, de la nature volcanique des sols et de la forte fréquentation de sites de renommée, situés principalement dans la Chaîne des Puys, le Massif du Sancy et le Massif du Cantal. Le Syndicat mixte du Parc participe activement à leur gestion, tout comme il le fait pour les réservoirs de biodiversité compris dans ces espaces, ainsi que dans le Cézallier et l'Artense qui disposent tout autant de véritables richesses naturelles.

Types d'actions menées

- > Gestion de sites naturels : travaux d'ouvertures de points de vue, création, restauration et entretien courant de sentiers, pose d'éco-compteurs, suivi d'estives, pose de clôtures, gestion d'un troupeau ovin mobile gardienné
- > Inventaires et études sur la faune, la flore, proposition d'îlots de sénescence en forêt
- > Conciliation des usages : exploitants agricoles / exploitants forestiers / visiteurs / pratiquants de sports de nature
- > Information, surveillance, sensibilisation
- > Organisation de rencontres, débats...

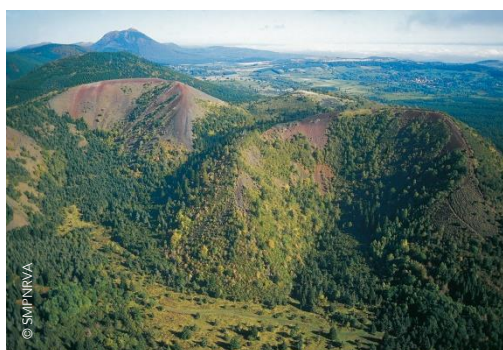
Focus « Gestion du Patrimoine mondial Chaîne des Puys - faille de Limagne »

Depuis 1977, le Syndicat mixte du Parc développe son expertise en assurant la gestion de la Chaîne des puys. Cette mission est montée en puissance avec le lancement, en 2005, d'un programme de préservation et de mise en valeur du site. A compter de 2007, il a accompagné le Département du Puy-de-Dôme pour l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial. Depuis 2020, il contribue à l'animation d'une équipe mixte composée d'agents du Syndicat mixte du Parc et du Département du Puy-de-Dôme.



OBJECTIFS : favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces naturels volcaniques du Parc, maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables, permettre la conciliation des activités locales avec la découverte touristique du territoire

Les 3 massifs du Parc des Volcans d'Auvergne :
Massif du Sancy, Massif du Cantal et Chaîne des Puys



DEPUIS 2013

Des travaux de restaurations menés sur

16 puys

- > Puy de Dôme
- > Puy de Pariou
- > Puys de Jumes et Coquille
- > Puy de Combegrasse
- > Puy des Gouttes
- > Puy de Clersoux
- > Puy des Goules
- > Puy de Sarcoui
- > Puy de Vichatel
- > Puys de La Vache et la Mey
- > Puy de Lassolas
- > Puy de Sancy
- > Puy Griou
- > Puy Mary...

➔➔➔ PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

La multitude de milieux naturels présents dans le Parc, souvent exceptionnels, leur densité, leur spécificité et leur état de conservation souvent assez bon, contribuent à la très grande diversité des espèces animales et végétales du territoire.

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un « réservoir de biodiversité » à l'échelle du Massif central. Le territoire a donc une forte responsabilité vis-à-vis de la biodiversité. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Parc s'investit de façon importante sur cet enjeu fort.

Types d'actions menées

- > Préparation et animation des plans de gestion de réservoirs de biodiversité
- > Etudes, inventaires, expérimentations
- > Identification de forêts matures à haute valeur écologique, accompagnement de communes dans la mise en place de zones forestières en libre évolution naturelle
- > Concertation avec les acteurs locaux
- > Conseil des porteurs de projet, appui et accompagnement dans la contractualisation et le montage de projets : Charte Natura 2000, contrats Natura 2000, Mesures Agri Environnementales Climatiques
- > Assistance technique des services de l'Etat
- > Conciliation des usages, accompagnement de l'activité pastorale
- > Conseils et avis sur les manifestations sportives
- > Information, sensibilisation, surveillance

Focus « La Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle »

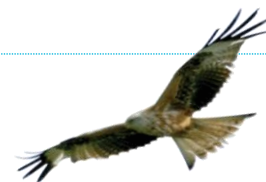
De 2015 à 2017, le Syndicat mixte du Parc a préparé le dossier de candidature du site, pour le compte de la Commune de Ségur-Les-Villas. En juin 2018, la réserve a été créée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la première du Cantal. **Sa position en tête de bassin versant en fait également une zone humide de la plus haute importance au niveau du réseau hydrographique et son fonctionnement.** C'est tout naturellement que le Syndicat mixte du Parc assure sa gestion depuis.



Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle

OBJECTIFS : enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels, maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue, conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

DEPUIS 2013



18 SITES

 gérés

Patrimoine mondial Chaîne des Puys - faille de Limagne

RNN : Chastreix Sancy, Vallée de Chaudefour, Sagnes de La Godivelle, Rocher de la Jacquette

RNR Tourbières du Jolan et de La Gazelle

ENS : Montagne du Mont, Tourbière de Jouvion, Lac des Bordes, Lac Pavin Creux Soucy

N2000 : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, Massif Cantalien, ZPS Monts et du Plomb du Cantal, N2000 Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantalien, Zones Humides de Riom-es-Montagne



Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques :

6 millions

d'euros investis par l'Europe et l'Etat pour indemniser des pratiques agricoles favorables à l'environnement

227

 contrats

établis avec des exploitants agricoles

➔➔ CONSERVER UNE RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE QUALITÉ

La position du territoire en tête de trois bassins versants, la présence de 4 000 km de cours d'eau, d'une quinzaine de lacs naturels remarquables (70 % des lacs du bassin Loire-Bretagne) et d'un vaste réseau de tourbières et de zones humides confèrent une grande responsabilité aux acteurs et décideurs locaux. Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la qualité patrimoniale des lacs naturels, tout en pérennisant, dans ces conditions, des activités récréatives existantes. Afin de favoriser les synergies à l'échelle du territoire, le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs de l'eau à plusieurs niveaux et contribue à leur coordination et mutualisation de moyens. Il s'investit également dans la préparation et l'animation de contrats territoriaux de lacs d'envergure.

OBJECTIFS : articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides, en particulier pour préserver les têtes de bassins versants des lacs et les tourbières

Réseau de tourbières du Cézallier et de l'Artense



Types d'actions menées

- > Accompagnement des acteurs et politiques de l'eau (SAGE, SDAGE, contrats de rivières...)
- > Sensibilisation, organisation de journées d'information et d'échanges (GEMAPI...)
- > Avis sur des documents d'urbanisme, des projets et des manifestations, porter à connaissance, conseils, mise en œuvre de partenariats
- > création d'un observatoire de cours d'eau, étude d'alimentation et suivi écologique de lacs, diagnostics fonctionnels de tourbières
- > Animation de contrats territoriaux

Focus « Projet de reconnaissance RAMASAR du réseau de tourbières et de lacs du Cézallier et de l'Artense »

Depuis la mise en réseau d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense, le Syndicat mixte du Parc œuvre pour la candidature Unesco des lacs et tourbières du territoire. Cette labellisation internationale « RAMSAR » permettra de valoriser et de conforter des actions mises en place par les acteurs locaux et le Syndicat mixte du Parc.



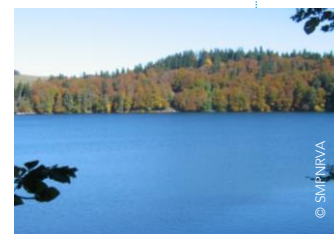
DEPUIS 2013

Contrat territorial des lacs de l'amont de la Couze Pavin (2012-2017) :

un budget géré de **1 292 678 €**

Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense (2018-2021) :

un budget géré de **18 000 000 €**



➔➔➔ ENCOURAGER PRIORITAIREMENT LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Territoire de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante liée au chauffage (rigueur du climat, faible performance énergétique du bâti) et aux déplacements (éloignement des zones habitées par rapport aux centres bourgs et agglomérations périphériques du Parc). Le Syndicat mixte du Parc agit donc prioritairement en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre. Afin de contribuer à l'effort national, il encourage les énergies renouvelables, mais dans le respect des ressources patrimoniales et identitaires du Parc, comme cela est détaillé dans la charte.

Types d'actions menées

- > Organisation de journées de sensibilisation des collectivités, d'agriculteurs, de professionnels du tourisme aux enjeux Energie, participation à des manifestations nationales et régionales
- > Animations d'ateliers d'échanges entre acteurs locaux et conseils pour définir des projets visant à limiter l'autosolisme, contribution à l'expérimentation d'une ligne de covoiturage dynamique entre Clermont-Ferrand et Rochefort-Montagne « Covoit'ici », sur la RD 2089
- > Stimulation de projets Energie : conseils, diffusion du Regard du Parc pour porter à connaissance des données propres au territoire, candidature à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)
- > Etudes des secteurs du Sancy et des Monts du Cantal au regard du changement climatique, dans la perspective d'adapter les pratiques pour la pérennisation des activités et des atouts locaux.

Focus « Amélioration de la trame noire »

La pollution lumineuse est reconnue par la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité. En effet, de nombreuses études démontrent l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité. Pour maintenir la « trame noire » et la restaurer au niveau de secteurs particulièrement concernés par l'éclairage nocturne, le Syndicat mixte du Parc lance une action en plusieurs étapes :

- > diagnostic de l'éclairage artificiel et des pollutions lumineuses sur le territoire du Parc
- > analyse croisée avec les données environnementales
- > définition concertée d'un plan d'actions visant à améliorer la trame noire du territoire.

Eclairage de l'agglomération clermontoise visible de puis le Parc des Volcans d'Auvergne



OBJECTIFS : favoriser les économies d'énergies et diversifier la production d'énergies renouvelables et la maîtriser au regard des vulnérabilités patrimoniales du territoire

DEPUIS 2013

18 journées

de sensibilisation :

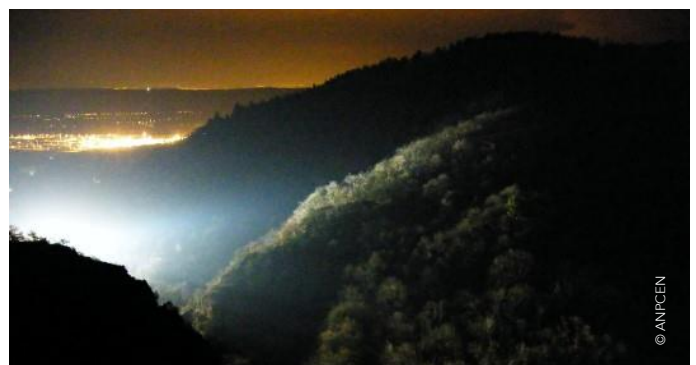
- > Les chaufferies bois-énergie
- > De la forêt à la chaufferie-bois, les solutions d'approvisionnement local
- > L'optimisation de l'éclairage nocturne
- > Conférence et expositions sur l'habitat
- > Le chauffage-bois au service d'une meilleure gestion énergétique de votre structure touristique
- > L'habitat participatif : de l'idée au(x) projet(s)
- > Le granulé bois, un combustible local ? Toutes vos questions sur la fabrication, l'utilisation et l'approvisionnement
- > Chaufferies bois dans le Parc des Volcans, un nouvel essor attendu...



62 projets TEPCV financés,

soit un total de subventions attribuées de

2 300 000 €



© ANPCEN

➤➤➤ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE

Répondre aux enjeux environnementaux, énergétiques, paysagers et sociaux dans le cadre des politiques locales d'aménagement du territoire, grâce à des approches qualitatives et la mobilisation d'outils pertinents, nécessite une connaissance et un investissement importants des élus locaux pour le portage des projets et des procédures. Le diagnostic réalisé pour l'élaboration de la Charte a mis en évidence la nécessité d'articuler et de renforcer l'appui aux maîtres d'ouvrage publics, ainsi que de mener un suivi adapté des projets d'urbanisme et d'aménagement pour favoriser leur qualité, efficacité et efficience. Pour y contribuer, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne intervient à la fois auprès des structures de conseils et agit également en direct auprès des porteurs de projets.

Types d'actions menées

- > Mise en synergie et animation d'organismes de conseil au sein de l'Atelier Rural d'Urbanisme permettant l'accompagnement technique de collectivités dans leurs projets d'urbanisme
- > Accompagnement de projet d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi, Carte Communale) : préparation et présentation d'un Regard du Parc (porter à connaissance sur les enjeux du Parc) et avis en tant que Personne Publique Associée
- > Conseils pour la revitalisation de centres bourgs, l'aménagement d'écoquartiers...
- > Préparation en mode participatif de plans de paysage visant la sensibilisation aux enjeux locaux et la suppression de « points noirs »
- > Inventaire et mise à disposition des données du petit patrimoine bâti non protégé, en vue de leur restauration et valorisation par les acteurs locaux (en partenariat avec la Fondation du patrimoine)
- > Attribution de la marque Valeurs Parc à des savoir-faire de la filière |

OBJECTIFS : renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets, notamment préserver les espaces naturels et agricoles de l'étalement urbain et pérenniser la silhouette des bourgs remarquables

Chaîne des Puys - faille de Limagne



Focus « Elaboration d'un Plan de Paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne »

Porté par l'une équipe mixte de gestion du Patrimoine mondial Chaîne des Puys - faille de Limagne et sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Puy-de-Dôme, le Syndicat mixte du Parc anime la conception d'un plan de paysage participatif. L'objectif est contribuer à la valorisation de cet espace d'exception en impliquant l'ensemble des acteurs locaux au projet. Le plan d'actions qui en découlera devra renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie des habitants à travers des actions concrètes et spatialisées en faveur du paysage. Cette démarche s'appuie sur l'opération pilote de conception du Plan de Paysage Vallée de la Rhue Val de Sumène.

Fontaine à Montgreleix ➤➤➤



5 500 objets inventoriés
du patrimoine vernaculaire

DEPUIS 2013

accompagnement de :

25 Plans Locaux d'Urbanisme

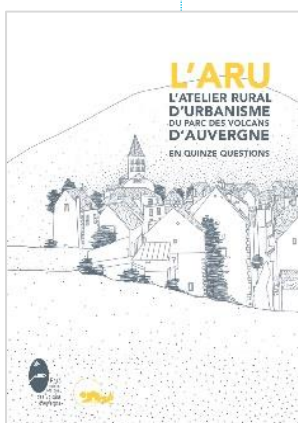
6 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

4 SCOT

1 AVAP

1 Carte communale

13 Regards du Parc (porter à connaissance)



➔ SOUTENIR LES ACTIVITÉS AGRICOLES VALORISANT LES ATOUTS LOCAUX

Première activité du Parc, l'agriculture génère de nombreux emplois. Sa spécialisation dans l'élevage et la transformation fromagère permettent des productions de qualité, en s'appuyant notamment sur les races locales parfaitement adaptées aux spécificités locales. Elle joue un rôle essentiel dans l'entretien des paysages : les prairies, pelouses d'altitude et landes couvrent plus de la moitié du Parc ; leur diversité floristique est considérée comme unique en Europe, particulièrement en zones d'estive. Le Syndicat mixte du Parc accompagne largement les activités du pastoralisme qui contribuent à maintenir la richesse écologique des prairies et la lisibilité des paysages caractéristiques du Parc.

OBJECTIFS : encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales, préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Focus « Une nouvelle enquête en 2020 pour l'élaboration d'un Plan pastoral territorial »

Aux côtés d'Auvergne estive, le Syndicat mixte du Parc a réalisé, en 2016, une enquête pastorale sur le Massif des Monts Dore pour expérimenter une méthode. Au regard des besoins ainsi mis en évidence, le Syndicat mixte du Parc a proposé la conception d'un plan pastoral territorial pour le Parc des Volcans d'Auvergne. Pour cela, en partenariat avec Auvergne Estives, il mène en 2020 une enquête pastorale à l'échelle du territoire.

Types d'actions menées

- > Accompagnement d'exploitants agricoles : animation des MAE, des DOCOB des sites Natura 2000, des contrats territoriaux, réserves naturelles
- > Soutien d'éleveurs de races locales sur la thématique de valorisation des produits, ainsi qu'en termes de promotion (race Ferrandaïse, race Rava...)
- > Attribution de la marque Valeurs Parc à des produits et savoir-faire.

Troupeau de Ravas



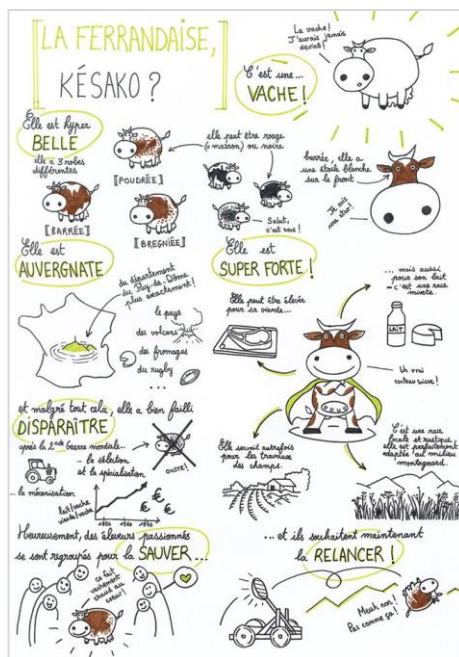
DEPUIS 2013

Enquête pastorale réalisée dans les Monts Dore en 2016 :

10300 hectares pastoraux identifiés
285 exploitations agricoles

Animation agri-environnementale :

- > 334 ha sur le bassin versant de la Couze Pavin
- > 2 800 ha sur le bassin versant des Sources de la Dordogne
- > 15 255 ha Mesures AgroEnvironntales et Climatiques (227 exploitations)



➤➤ FAVORISER DES PRATIQUES TOURISTIQUES ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT DU PARC

Le Parc est devenu une zone française importante en matière de fréquentation touristique, notamment estivale. La destination « Volcans d'Auvergne » est très attractive sur le plan national et international. Pour inscrire pleinement les offres d'accueil touristique dans les valeurs du Parc et du développement durable, le Syndicat mixte du Parc mène un certain nombre de démarches en direction d'acteurs variés.

Types d'actions menées

- > Actions consacrées à la maîtrise de la fréquentation touristique sur les sites naturels remarquables du territoire
- > Accompagnement collectif des entreprises bénéficiant de la marque Valeurs Parc (restauration, hébergement)
- > Conseils pour la création d'itinéraires et de sentiers de découverte
- > Assistance des communes pour la maîtrise réglementaire de la circulation motorisée de loisirs
- > Conseils et avis sur les manifestations sportives, appui à l'organisation d'événementiels éco-responsables
- > Accueil, orientation et sensibilisation des visiteurs dans les Maisons du Parc et Maisons des réserves naturelles, ainsi que sur les lieux de forte fréquentation touristique
- > Formation de personnels d'accueil (gestion d'une formation à distance et information des agents d'offices de tourisme).

Focus « Des Run-tchatches, pour encourager des pratiques sportives écoresponsables, propices à la découverte du Parc »

Le Syndicat mixte du Parc incite depuis plusieurs années l'adoption de pratiques adaptées dans le cadre des loisirs et manifestations sportives. Depuis 2019, il anime et développe un nouveau concept intitulé Run-tchatche du Parc. Avec le développement des technologies et réseaux numériques permettant de s'orienter, de mesurer et de partager ses parcours, le trail figure parmi les sports en plein essor actuellement sur le Parc.

Lors d'un run-tchatche du Parc, la course est encadrée et animée par un garde-nature du Parc ou un accompagnateur en montagne partenaire. Les coureurs sont invités à poser la montre, prendre le temps de l'observation et de l'écoute pour découvrir, le temps d'arrêts-tchatches, la géologie, faune et flore..., soit des milieux naturels remarquables et fragiles à préserver.

OBJECTIFS : inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable, spécialiser les offres autour de la découverte des singularités du Parc, adapter le contenu des messages de promotion touristique

DEPUIS 2013

17 événements sportifs partenaires du Parc

Aquaterra
Raid des Volcans
Tibétaine des Volcans
Ronde des Lacs
Foulée des Bâtitseurs
Sancy Trails
Assaut de la Cabane
Roc du Diable
La Pastourelle
UTPMA10
Trail des 6 burons
Ecir hivernal
Dériv'Chaîne
Trail Vulcain, Vénus, VSV Trail
Volvic Volcanic Expérience -WX
Transvolcanique
Trail Vulcain, Vénus, VSV Trail

28 communes accompagnées pour la circulation motorisée de loisirs

Le « Run-tchatche du Parc », une animation combinant trail-running et découverte de milieux naturels remarquables et fragiles



➔➔➔ FACILITER L'INSTALLATION D'ENTREPRISES S'ADAPTANT AU CONTEXTE LOCAL

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est reconnu pour ses patrimoines remarquables. Son cadre exceptionnel, ses valeurs et sa qualité de vie sont des atouts qui peuvent être valorisés et perçus comme autant de ressources pour son développement économique. Pour contribuer à l'accueil de porteurs de projets, le Syndicat mixte du Parc anime le programme Leader 2014 » 2020 : Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale.

Valorisation des patrimoines culturels ou naturels, économie sociale et solidaire, maintien et développement des services et commerces de proximité, sobriété énergétique, promotion du territoire... Les projets doivent notamment mettre en avant les ressources locales. Les partenariats public-privé et la coopération sont en effet particulièrement encouragés.

Types d'actions menées

Les projets accompagnés et financés par Leader doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes ;

- > les centres bourgs (services, commerces, cadre de vie)
- > les actions et lieux de diffusion culturelle (animations, médiations, équipements...)
- > la sensibilisation et la formation concernant l'économie sociale et solidaire, la stratégie de développement local, l'accompagnement d'initiatives collectives et solidaires...
- > la valorisation de ressources naturelles et atouts majeurs du territoire (gestion de sites naturels, d'espaces pastoraux, projets d'écotourisme, d'artisanat d'art...)
- > les économies d'énergie, le développement de la production d'énergies renouvelables, la valorisation de déchets
- > la promotion du territoire, la commercialisation de produits locaux, la valorisation de marques territoriales...
- > la coopération avec d'autres territoires pour la valorisation de ressources locales.

Une attention est particulièrement accordée aux approches transversales qui s'appuient sur les valeurs du Parc :

- > l'innovation, aussi bien territoriale, sociétale, que technologique... à intégrer à chaque projet
- > le numérique, pour le développement d'une économie innovante, l'amélioration de l'accès aux services et la réduction de certaines inégalités sociales
- > la jeunesse, à prendre en compte afin d'améliorer l'adéquation entre ses besoins et l'offre présente sur le territoire (culture, enseignement, emploi, loisirs...)
- > l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations, à soutenir
- > la qualité de vie, fondamentale pour maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations
- > les équilibres territoriaux, Nord/ Sud et urbain/rural sur le territoire à favoriser

OBJECTIFS : proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant, encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire

Le territoire bénéficiant du programme Leader Volcans



2 appels à projets

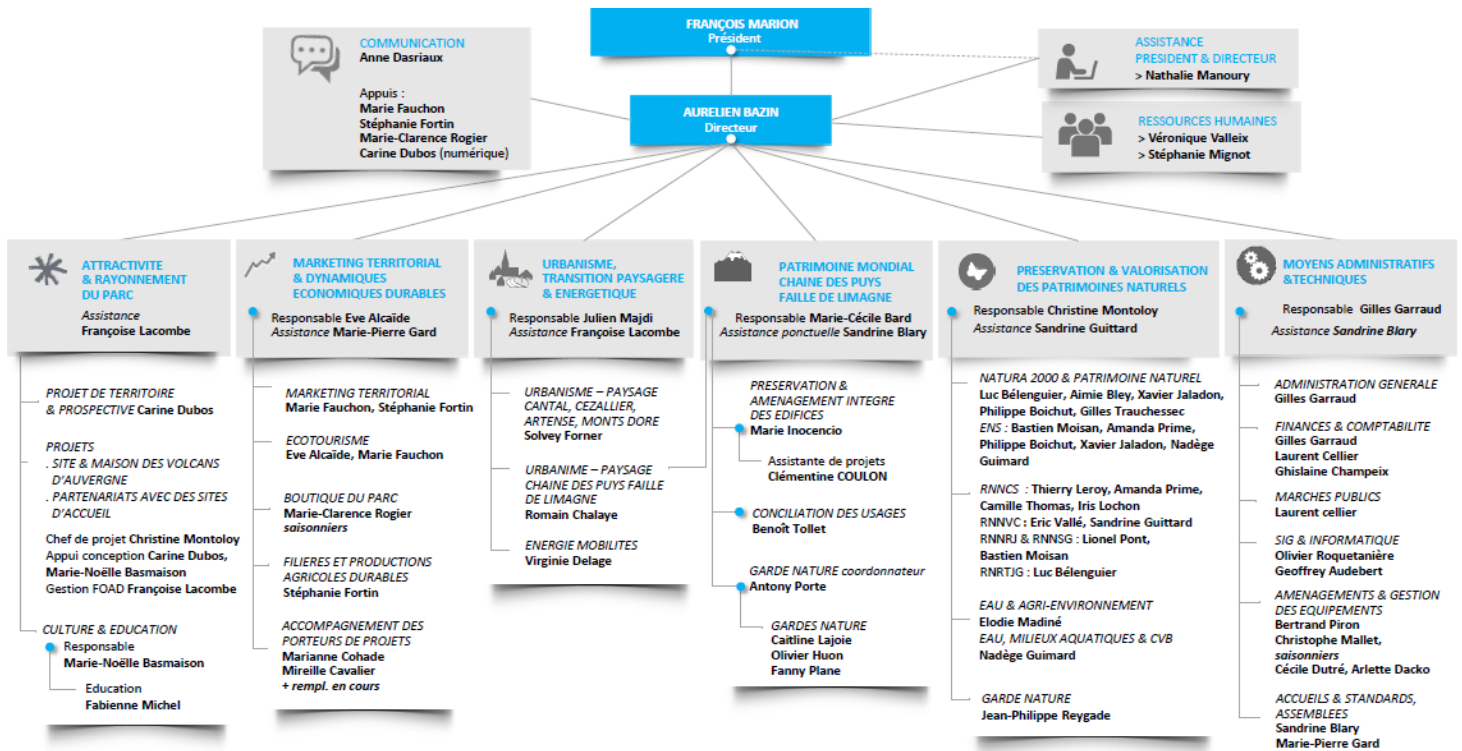
DEPUIS 2013

- > « Restauration et valorisation du patrimoine bâti identitaire », en 2019
- > « Eco manifestations culturelles et sportives », en 2018





UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À LA DISPOSITION DU TERRITOIRE⁶



Plusieurs implantations des bureaux et lieux d'accueil du public du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en lien avec les offices du tourisme locaux ou les maisons de sites spécifiques :



Maison du Parc des Volcans d'Auvergne
Montlosier 63970 Aydat



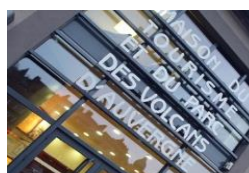
Maison de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudéfour
63790 Chambon-sur-Lac



Maison de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
63098 Chastreix



Maison de la Réserve naturelle nationale des Sagnes la Godivelle
63850 La Godivelle



Maison du tourisme et du Parc des Volcans d'Auvergne
15300 Murat

⁶ Mise à jour le 9 octobre 2020



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 74 20 23 52
parc.volcans@wanadoo.fr | www.parc-volcans-auvergne.com